ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Pour décision

N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique du GPE en matière de transparence, ne sont pas des documents publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés lors de sa réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs transmettent ces documents à leurs membres en amont de la réunion du Conseil à des fins de consultation.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

Le but de ce document est de présenter au Conseil d'administration un ordre du jour de consentement aux fins d'approbation. Veuillez-vous reporter à la section relative au contexte pour clarifier la signification et le but d'un « agenda de consentement ».

2. DÉCISIONS À L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

BOD/2017/12 -XX—Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 6-7 juin: Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil d'administration à Ottawa, les 6 et 7 juin 2017 telle qu'énoncée dans ce document BOD/2017/12 DOC 03 Annexe 1.

BOD/2017/12-XX—Mandat du/de la vice-président (e) : Le Conseil d'administration:

1. Approuve le mandat proposé pour le/la vice-président(e) et la procédure de sélection, tel que présentés dans ce document BOD/2017/12 DOC 03 Annexe 2.
2. Demande au Conseil de créer un groupe de nominations du/de la vice- président(e), auquel il reviendra de superviser la procédure de sélection d'un(e) vice-président(e) et de soumettre des recommandations au Conseil pour approbation au plus tard en avril 2018. Le Comité de coordination sera chargé de superviser la composition du Groupe de nomination, en veillant à assurer une représentation appropriée, notamment de chaque catégorie de groupes constitutifs, du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité de coordination, et à accorder une attention particulière à l'égalité entre les sexes et l'équilibre Nord/Sud.

BOD/2017/12-XX—Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice générale : Le Conseil d'administration :

1. Approuve les priorités du GPE proposées telles qu'elles figurent dans ce document BOD/2017/12/ DOC

03 Annexe 3, qui serviront de base à l'évaluation de la performance de la directrice générale en 2017-18.

BOD/2017/12-XX — <u>Modifications de la procédure de vote favorable</u> : Le Conseil d'administration :

1. Félicite les progrès accomplis dans le passage d'une procédure d'approbation tacite à une procédure de vote favorable,
2. Notant que la procédure de vote favorable n'en est qu'à ses débuts, approuve les modifications proposées telles qu'indiquées dans ce document BOD/2017/12 DOC 03 Annexe 4, et prie le Comité de gouvernance et d'éthique de lui faire rapport en décembre 2018 sur l'efficacité de la procédure, ainsi que sur l'application des modifications décidées et sur toute autre proposition de modification jugée nécessaire.
3. Prie le Comité de gouvernance et d'éthique d'examiner la cohérence des différentes procédures de vote afin de les harmoniser d'ici à la fin 2019.

3. CONTEXTE

3.1 Un ordre du jour de consentement est une réunion dans laquelle tous les éléments de routine et de décision non-controversés, ne nécessitant pas de délibération et ayant généralement atteint un consensus, sont rassemblés en seul un ordre du jour sans besoin de discussion. Toutes les décisions de consentement sont adoptées à une seule voix. Le Conseil dispose ainsi de davantage de temps pour se concentrer sur les questions stratégiques qui exigent des délibérations.

3.2 Si un membre du Conseil estime qu'un point précis de l'ordre du jour de consentement mérite d'être débattu avant décision, il peut en faire part avant la réunion ou bien au moment où l'ordre du jour de consentement est présenté pour examen par la Présidente. Ce point précis est alors retiré de l'ordre du jour de consentement pour délibération et décision à un stade ultérieur de la réunion.

3.3 Lors de cette réunion, les points suivants font partie de l'ordre du jour de consentement :

- **Rapport de la réunion du Conseil d'administration des 6 et 7 juin (Annexe 1) :** Le résumé de la précédente réunion en présentiel du Conseil a été transmis au Conseil en juillet et aucun commentaire n'a été reçu.
- **Mandat du/de la vice-président (e) (Annexe 2) :** Le but du présent document est d'examiner le projet de mandat pour la fonction de vice-président(e) et la procédure permettant d'identifier un(e) candidat(e) hautement qualifié(e)
- **Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice générale (Annexe 3) :** Ce document a pour objet de soumettre pour approbation au Conseil les priorités du GPE qui

serviront de base à l'évaluation de la directrice du GPE en 2017-18 selon le processus approuvé par le Conseil en juin.

- **Modifications de la procédure de vote favorable (Annexe 4) :** Le but du présent document est de soumettre à l'examen du Conseil les enseignements de l'expérience pilote menée sur la procédure de vote favorable et d'approuver les ajustements proposés.

4. PRIÈRE DE CONTACTER : Padraig Power (ppower@globalpartnership.org) pour toute information complémentaire.

5. ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de la réunion du Conseil d'administration des 6 et 7 juin 2017

Annexe 2 : Mandat du/de la vice-président (e)

Annexe 3 : Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice générale

Annexe 4 : Modifications de la procédure de vote favorable

ANNEXE 1
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
6-7 JUIN 2017
OTTAWA (CANADA)

INTRODUCTION

L'ordre du jour de la réunion du Conseil et les documents y afférents sont consultables sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). La liste des participants figure à l'annexe 1.

Le présent compte rendu présente un résumé de haut niveau des principaux résultats et des décisions prises.

MARDI 6 JUIN 2017

Julia Gillard, Présidente du Conseil, ouvre la séance à 8h30.

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

1.1 La Présidente du Conseil remercie le gouvernement du Canada d'accueillir la réunion.

1.2 Elle souhaite la bienvenue aux participants, notamment aux quatre nouveaux membres titulaires et suppléants du Conseil qui prennent part à leur première réunion en présentiel:

- M. Rabary Andrianiaina Paul, ministre de l'Éducation nationale de Madagascar, membre suppléant (Afrique 2);
- M. Deng Hoc Yai, ministre de l'Éducation et de l'instruction générales de la République du Soudan du Sud, membre suppléant (Afrique 3);
- M. Mohammad Asif-uz-Zaman, secrétaire du ministère de l'Éducation primaire et de masse du Bangladesh, membre suppléant (Asie et Pacifique);
- M. Jaime Saavedra Chanduvi, directeur principal du Pôle mondiale d'expertise en Éducation au sein de la Banque mondiale, membre titulaire (Organismes multilatéraux 3).

1.3 La Présidente présente également le nouveau membre titulaire pour le groupe constitutif Asie et Pacifique, M. Muhammad Balig Ur Rehman, ministre d'État, ministre de l'Éducation fédérale et de la formation professionnelle du Pakistan.

1.4 La Présidente souligne que la réunion du Conseil intervient à un moment charnière, dans la foulée du lancement récent de l'argumentaire du GPE en faveur de l'investissement dans l'éducation en vertu duquel le Partenariat se fixe pour objectif de mobiliser deux milliards de dollars de financements par an

à l'horizon 2020. Pour sa prochaine campagne de reconstitution des ressources, le GPE souhaite lever auprès des bailleurs de fonds des contributions totalisant 3,1 milliards de dollars sur une période de trois ans (2018-2020) dans le but de réaliser les objectifs fixés dans le plan stratégique GPE 2020. Un tel montant permettrait d'accroître de façon significative le champ d'action du GPE, qui pourrait ainsi apporter son soutien à 870 millions d'enfants dans les pays les plus pauvres du monde, et marquerait ainsi une étape décisive en matière d'investissement dans l'éducation. Le succès de la campagne de reconstitution des ressources est essentiel à la mise en œuvre du cadre de mobilisation et d'allocation de financements et à la poursuite des objectifs du GPE 2020.

Objectifs et résultats de la réunion

1.5 La Présidente du Conseil examine l'ordre du jour de la réunion et sollicite les commentaires. Aucun commentaire n'est formulé.

Adoption de l'ordre du jour par consentement (BOD/2017/06 DOC 02)

1.6 La Présidente du Conseil passe en revue les points de l'ordre du jour par consentement, et demande si quiconque souhaite formuler d'ultimes objections. Aucune objection n'étant soulevée, elle déclare l'ordre du jour par consentement adopté.

1.7 Les résolutions suivantes sont adoptées:

BOD/2017/06-01—Compte rendu de la réunion du Conseil du 1er mars 2017. Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 1er mars 2017 à Washington (États-Unis), tel que présenté à l'annexe 1 du document BOD/**2017/06 DOC 03.**

BOD/2017/06-02—Budget de l'administrateur fiduciaire. Le Conseil d'administration approuve le montant estimé des frais administratifs de 441 000 dollars au titre des services fiduciaires pour la période allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, tel qu'énoncé à l'annexe 2 du document BOD/2017/06 DOC 03.

2. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (BOD/2017/06 DOC 04)

2.1 Alice Albright, Directrice générale, présente au Conseil son rapport semestriel, tel qu'exposé dans le document DOC 04.

Délibérations :

2.2 Principaux points abordés:

- **Félicitations pour la qualité du rapport.** Le Conseil se réjouit de l'accent mis sur le soutien au niveau des pays, sur les enseignements tirés de l'expérience et sur la question du cofinancement, qui devrait rester un article permanent du rapport de la Directrice générale. Il est suggéré de décrire plus en détail les difficultés rencontrées et de continuer à souligner que le GPE travaille dans les pays les plus pauvres et les plus fragiles du monde.

- **Agents partenaires, GPE et capacités du Secrétariat**. Le Conseil souligne l'importance de mieux clarifier les rôles des partenaires et de renforcer la cohérence de leurs activités au niveau des pays. Cette démarche permettrait d'éviter les doubles emplois, notamment dans les pays touchés par un conflit. Le Secrétariat précise qu'à la suite de la décision du Conseil de décembre 2016, un rapport sur ce thème serait présenté à la prochaine réunion en décembre. Plusieurs membres du Conseil observent que ce rapport orientera également le plan de ressources humaines du Secrétariat, ainsi que son objectif d'assurer la complémentarité fonctionnelle et de limiter au mieux le chevauchement

des activités.

- **Alignement.** Le Secrétariat fait savoir qu'il serait favorable à une décision du Conseil demandant l'examen d'un plan sur l'alignement lors de la réunion du Conseil de décembre 2017 (voir paragraphe 10.4). La Présidente note que le rapport sur les résultats devrait exposer les informations sur l'alignement avec davantage de clarté et de précision. Le Secrétariat répond qu'il mettra davantage l'accent sur la question de l'alignement dans la deuxième mouture du rapport. Rappelant que dix indicateurs définissent actuellement l'alignement, il ajoute toutefois que l'élaboration d'une feuille de route assortie d'un calendrier et de résultats à atteindre sera beaucoup plus faisable comme étape intermédiaire.

- **Mécanisme de financement international pour l'éducation (IFFEd).** Certains membres du Conseil relèvent que le rapport ne fait pas état de la collaboration entre le GPE et le Mécanisme de financement international pour l'éducation (IFFEd). La Présidente précise que ce point sera discuté le lendemain (voir paragraphe 8).

- **Relation entre le GPE et l'initiative « L'Éducation ne peut pas attendre » (ECW).** La Directrice générale se félicite de la présence de Yasmine Sherif, qui vient d'être nommée à la tête de l'initiative « L'Éducation ne peut pas attendre » (ECW). Elle ajoute que le GPE continue de soutenir l'ECW et se réjouit à la perspective de clore le processus d'hébergement. S'agissant de la version préliminaire du document sur les enseignements tirés de l'expérience, la Directrice générale remarque qu'il serait prématuré de le distribuer maintenant, car l'ECW se trouve encore dans sa phase initiale de mise en œuvre et d'octroi de financements.

3. RAPPORTS DU COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE

3.1 La Présidente du Comité des finances et du risque (FRC) et le Secrétariat présentent les recommandations du Comité concernant les prévisions financières, la gestion des risques et le Fonds à effet de levier. Un compte rendu sur l'utilisation abusive de fonds est également présenté.

Compte rendu sur l'utilisation abusive de fonds

3.2 Le Secrétariat fait le point sur différentes affaires d'utilisation abusive de fonds. Les informations détaillées sont disponibles dans la présentation PowerPoint publiée sur le site web du GPE. Le Partenariat va continuer de surveiller ces cas de détournement et tous nouveaux incidents, et en rendra compte à intervalles réguliers.

Prévisions financières (BOD/2017/06 DOC 05)

3.3 Anne Charlotte Dommartin, Présidente du Comité des finances et du risque, présente les prévisions financières, que le Directeur des finances et des opérations a exposées dans le document DOC 05.

Délibérations :

3.4 Principaux points abordés:

- **Couverture / Fonds en euro.** À la suite de la décision du Conseil de décembre 2016 et au vu des inquiétudes que suscite le risque de change, la Banque mondiale confirme que son département de la Trésorerie travaille en ce moment à des solutions qui seront éventuellement appliquées à plusieurs organisations, dont le GPE, et se déclare prête à réfléchir aux questions soulevées par le GPE.

- **Allocation maximale par pays dans le cadre du Fonds à effet de levier.** Il est précisé que les prévisions financières n'incluent pas le Fonds à effet de levier. La première approbation effective

de ces financements est prévue pour juin 2018, et devrait se fonder sur les futures contributions issues de la prochaine campagne de reconstitution des ressources.

- **Prévisions de décaissements au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG).** Le Secrétariat inclura une prévision des décaissements prévus au titre des ESPIG à la réunion d'octobre du FRC en intégrant les retards attendus dans la mise en œuvre des financements.

Décision :

3.5 Le Conseil adopte la résolution ci-dessous:

BOD/2017/06-03—<u>Possibilités de financement</u>. Le Conseil d'administration :

1. Note qu'aucune mesure supplémentaire de hiérarchisation des priorités n'est envisagée pour le moment et qu'il n'est pas possible de prévoir de nouvelles allocations indicatives à ce stade.
2. Invite tous les partenaires à intensifier leurs efforts pour mobiliser des financements additionnels par le biais du fonds du GPE, et appelle les bailleurs et les pays en développement partenaires à donner suite au plus vite à leurs annonces de contribution.
3. Constatant le risque de liquidité auquel le GPE est exposé, appelle les bailleurs en situation de le faire à avancer le versement de leur contribution au fonds du GPE.

Rapport de gestion des risques (BOD/2017/ DOC 06 et DOC 07)

3.6 La Présidente du Comité des finances et du risque et le Directeur des finances et des opérations présentent le rapport sur la gestion des risques, énoncé dans DOC 06, ainsi que, brièvement, le Cadre des risques opérationnels, exposé dans DOC 07.

Délibérations :

3.7 Principaux points abordés:

- **Qualité du rapport.** Les membres du Conseil relèvent la progression constante de la qualité de ce rapport et félicitent le Secrétariat et les comités pour leur travail à cet égard. Ils confirment les nouveaux risques identifiés. Le Secrétariat informe le Conseil que les nouveaux responsables de la gestion des risques récemment embauchés se verront confier la tâche de procéder à un examen externe de la politique de gestion des risques et de la matrice des risques dans les prochains mois et de faire des recommandations au Comité des finances et du risque pour la réunion d'octobre. Il leur sera également demandé d'élaborer une méthode pour mieux utiliser le Cadre de résultats dans le but d'informer la matrice des risques.

- **Multiplicité des mécanismes et guichets de financement.** Un membre du Conseil souligne la nécessité de rendre compte des risques additionnels au niveau des pays dans la matrice. Sont en particulier visés les risques liés à la complexité croissante du GPE, imputable à la création de nouveaux mécanismes et guichets de financement.

- **Alignement.** Quelques membres du Conseil rappellent la nécessité d'étudier de nouveaux critères régissant les modalités selon lesquelles les pays en développement pourraient devenir agents partenaires (à examiner dans le cadre du travail prévu au paragraphe 10.4).

- **Cadre des risques opérationnels (ORF).** Le Secrétariat note qu'il conviendrait de mieux intégrer les analyses des pays issues du Cadre des risques opérationnels à la matrice des risques.

- **Financement national.** Un membre du Conseil note que les mesures d'atténuation identifiées pour répondre au risque 1.2.3. sont insuffisantes.

- **IFFEd (risque 1.1.6).** Le Conseil est très favorable à l'inclusion de l'IFFEd parmi les risques en raison des possibilités de fragmentation. La Présidente du Conseil indique que le Conseil aura l'occasion d'examiner plus avant la question de l'IFFEd lors de sa réunion du 7 juin (voir paragraphe 8).

Décision :

3.8 Le Conseil adopte les résolutions suivantes :

BOD/2017/06-04—<u>Rapport de gestion des risques</u>. Le Conseil d'administration :

1. Approuve les modifications apportées à la matrice de risques, y compris la modification des risques, la révision de la notation globale de certains risques, l'actualisation des mesures d'atténuation en vigueur et l'ajout de futures mesures d'atténuation, telles qu'énoncées dans le document BOD/2017/06 DOC 06.
2. Demande au Secrétariat d'examiner la politique de gestion des risques et notamment de clarifier les aspects concernant l'appropriation des risques et de rendre compte au Comité des finances et du risque d'ici octobre 2017.

Fonds à effet de levier (BOD/2017/06/DOC 08)

3.9 Dans le sillage du débat qui s'est déroulé lors de la réunion préparatoire à la réunion du Conseil, la Présidente du Comité des finances et du risque présente une recommandation pour approuver le Fonds à effet de levier, tel qu'exposé dans le document DOC 08.

Délibérations :

3.10 Principaux points abordés à la réunion préparatoire et à la réunion du Conseil :

- **Éligibilité.** Le Conseil accepte de revoir le texte de la décision pour y inclure l'éligibilité des pays éligibles aux financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation considérés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure vulnérables et les pays non éligibles aux ESPIG mais reconnus éligibles à d'autres formes de financement du GPE. Certains membres du Conseil proposent de limiter l'éligibilité aux partenaires du GPE existants, mais le Conseil préfère opter pour l'approche inclusive, qui permettra de donner la priorité aux pays dont les besoins sont les plus pressants.

- **Critères.** Le Conseil convient que les critères devraient intégrer la viabilité de la dette, parallèlement à la complémentarité des financements du GPE et au cofinancement (voir paragraphe 10.6).

- **Classement des pays par ordre de priorité.** Le Conseil reconnaît que des critères supplémentaires seront nécessaires pour établir les priorités parmi les candidats en cas de réception de requêtes multiples des pays pouvant prétendre au financement du GPE. Il est décidé que le Comité des financements et performances devra prendre en considération, outre le respect des conditions minimales, les critères suivants: promotion d'une solide approche fondée sur les résultats et apport d'un cofinancement additionnel supérieur au ratio minimum de trois pour un.

- **Choix de l'agent partenaire.** Le Conseil reconnaît que, dans de nombreux cas, mais pas nécessairement de manière systématique, l'organisme qui apporte les fonds additionnels joue également le rôle d'agent partenaire, ce qui peut présenter l'avantage de réduire les coûts de transaction. Le Conseil remarque que la Banque mondiale cofinance déjà quelques ESPIG au moyen de dons de l'IDA et qu'il est indispensable d'améliorer et de généraliser ce mécanisme de cofinancement.

- **Nom du Fonds.** Pour mieux traduire l'objectif général du Fonds à effet de levier, le Secrétariat et certains membres du Conseil proposent de le renommer soit « Fonds multiplicateur », soit « Fonds incitatif ». La décision sur l'appellation du fonds est reportée.

- **Prochaines étapes.** Le Secrétariat va ouvrir un dialogue avec les pays en développement partenaires et d'autres partenaires de financement pour déployer la méthode décrite dans le document et conformément au texte de la décision (voir paragraphe 10.6).

3.11 Une décision modifiée est présentée et adoptée lors d'une séance ultérieure (voir paragraphe 10.6).

4. RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES (BOD/2017/06 DOC 18)

4.1 La Présidente du Conseil invite le Président du Comité des financements et performances (GPC) à présenter le rapport du comité. Le Président souligne que la démarche de son comité privilégie le renforcement de la valeur et de l'efficience, tout en tenant compte des risques associés à la hausse du nombre de réunions et à l'accroissement de la charge de travail, en partie imputable à des cycles de financement plus nombreux.

4.2 **Compte rendu sur l'avancement des activités du GPC.** Le Président du Comité des financements et performances fait le point sur les travaux du comité depuis la réunion du Conseil de décembre, notamment sur les décisions prises en application du pouvoir que le Conseil lui a délégué au sujet de diverses modifications substantielles des financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation, une proposition de financement accéléré, trois requêtes pour une approche ex ante concernant des requêtes d'ESPIG et la part variable de l'ESPIG pour l'Éthiopie. Le Président expose également au Conseil les grandes questions liées aux financements, dont l'impact du nouveau processus d'examen de la qualité sur les requêtes d'ESPIG, les répercussions du grand nombre de prorogations de financement et les enseignements que le comité a pu tirer de la composante variable à ce jour.

4.3 **Financement pour le Lesotho.** Le comité juge que la requête remplit les exigences du modèle de financement pour l'accès à l'allocation et recommande son approbation. Le financement est cofinancé par l'IDA.

4.4 **Réserve de financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation.** Le directeur de l'équipe de soutien aux pays présente de manière générale les requêtes d'ESPIG en cours d'examen. Depuis l'approbation du modèle de financement en mai 2014, le Conseil n'a examiné que neuf requêtes, y compris celle du Lesotho, en cinq cycles de financement. Ce nombre relativement modeste de nouveaux financements s'explique par la grande quantité de travail requise par le processus de requête. C'est également un résultat attendu de la forte vague de financements approuvés en 2013, qui viennent ou sont sur le point d'être conclus. Le Secrétariat travaille actuellement étroitement avec 27 pays à divers stades du processus de préparation. Au cours des trois prochains cycles de financement, le comité pourrait être amené à examiner entre 15 et 20 propositions d'ESPIG.

Délibérations :

Avant les délibérations, le membre du Conseil représentant les banques multilatérales et régionales (Organismes multilatéraux 3) déclare un conflit d'intérêt en sa capacité d'agent partenaire pour le financement en faveur du Lesotho.

4.5 Principaux points abordés :

- **Soutien des partenaires au Plan sectoriel de l'éducation (PSE).** Un membre du Conseil

demande que la documentation de financement fournie au Conseil indique quels partenaires du développement s'engagent à soutenir le PSE et le montant de ce soutien. Le Conseil observe que dans certains pays les partenaires présents sont très peu nombreux.

Décision

4.6 Le Conseil adopte la résolution suivante:

BOD/2017/06-05–<u>Approbation de l'allocation au titre du financement pour la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation</u>. Concernant la requête soumise lors du premier cycle de 2017, le Conseil d'administration :

1. Note que la requête est conforme aux conditions d'accès à l'allocation maximale par pays, tel que décrit dans la requête et résumé à l'annexe 2 au document BOD/2017/06 DOC 18.
2. Approuve l'allocation de fonds fiduciaires du GPE au titre d'un financement pour la mise en œuvre de l'éducation (ESPIG), tel que présenté dans la requête et résumé au Tableau 1 du document BOD/2017/06-05 2 (c), sous réserve de:
 a. la disponibilité des fonds; et
 b. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles.
 c. Le Comité des financements et performances formule les recommandations suivantes en matière de financement (tous les montants sont exprimés en dollars des États-Unis d'Amérique) :

Tableau 1 : résumé de la requête et recommandations d'allocation du GPC pour un ESPIG en dollars :

	Pays	**Lesotho**
a.	Allocation maximale par pays	2 300 000
b.	Allocation demandée (100 %)	2 300 000 [1]
c.	Part fixe	2 300 000
d.	Part variable	s/o
e.	**Allocation recommandée par le GPC**	2 300 000
f.	Agent partenaire	Banque mondiale
g.	Commission de l'agent partenaire (% - montant)	1,75 %–40 250
h.	Période	3 ans
i.	Date de démarrage prévue	31 août 2017
j.	Modalité de décaissement de la part variable	s/o
k.	Source de financement	Fonds du GPE

3. Prie le Secrétariat :

 a. de mentionner dans la notification adressée au Lesotho, à l'agent partenaire concerné et à l'agence de coordination, pour distribution au groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), l'approbation de l'allocation et le délai escompté en vue de la signature de l'accord de financement et de l'entrée en vigueur du financement, le cas échéant, ainsi que les conditions de financement, les demandes de comptes rendus et les observations sur le programme, conformément aux recommandations du Comité des financements et performances reprises à l'annexe 1 du document BOD/2017/06 DOC 18.

[1] Dont 200 000 dollars au titre des frais nécessaires pour permettre à l'Agent partenaire de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités (anciennement, les frais de supervision). En vertu de la décision stipulée dans le document BOD/2015/10-02, les commissions de l'Agent partenaire sont financées par l'allocation maximale par pays à compter du deuxième cycle de financement de 2016.

b. d'indiquer l'état d'avancement des questions figurant aux rubriques « Conditions » et « Comptes rendus » dans l'Examen annuel du portefeuille.

5. COMPTE RENDU SUR L'EXAMEN DE LA QUALITÉ

5.1 Le Directeur technique adjoint présente un compte rendu sur l'examen de la qualité des requêtes de financement pour la mise en œuvre de plans sectoriels de l'éducation. Il souligne les efforts actuellement déployés par le Secrétariat pour renforcer et rationnaliser le processus d'examen de la qualité et éviter la duplication de la procédure d'examen de la qualité de l'agent partenaire. Il fait également le point sur le projet pilote d'évaluation indépendante des Plans sectoriels de l'éducation (BOD/2015/12-14). Le Conseil recevra les premiers résultats intermédiaires et un rapport sur l'état d'avancement du projet en décembre. Une évaluation du projet pilote est prévue pour 2018.

Délibérations :

5.2 Principaux points abordés:

- **Classement des pays par ordre de priorité.** Le soutien apporté aux Plans sectoriels de l'éducation et leur élaboration doivent tenir compte du classement ou reclassement des pays par ordre de priorité dans le contexte des revues des Objectifs de développement durable.

- **Engagement de l'État.** Les évaluations doivent prendre en compte le leadership des pouvoirs publics. Le facteur de pérennité est un élément essentiel de la conception des projets. L'examen de la qualité doit également cibler l'harmonisation et l'alignement.

- **Coûts de transaction.** Les coûts de transaction élevés associés au processus d'examen de la qualité du GPE, en plus de celui de l'agent partenaire, suscitent certaines inquiétudes.

6. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

6.1 Le Président du Comité de gouvernance et d'éthique présente les recommandations du Comité concernant le mandat du vice-président, l'autoévaluation du Conseil et des comités, l'évaluation de la performance de la Directrice générale et le cadre décisionnel.

6.2 La Présidente du Conseil rappelle à la catégorie des groupes constitutifs des bailleurs que des postes sont vacants au Comité de gouvernance et d'éthique.

Point sur le mandat du vice-président (BOD/2017/06 DOC 12)

6.3 Le Président du Comité de gouvernance et d'éthique informe le Conseil que le comité recommande le report de la décision à la réunion du Conseil de décembre 2017. Ce délai supplémentaire donnera davantage de temps au processus de concertation avec les membres titulaires et suppléants du Conseil et permettra aux différents points de vue sur le rôle du vice-président de s'exprimer.

6.4 Le Président juge également important de continuer de tirer pleinement parti du rôle que jouent les Présidents de comités et de leur relation avec la Présidente du Conseil.

6.5 Il est convenu que le Comité de gouvernance et d'éthique poursuivrait sa concertation avec les membres titulaires et suppléants du Conseil, et soumettra une recommandation à l'approbation du Conseil en décembre 2017.

Autoévaluation du Conseil et des comités (BOD/2017/06 DOC 09 rév. 1)

6.6 Le Président du Comité de gouvernance et d'éthique présente l'autoévaluation du Conseil et des comités, telle qu'exposée dans le document BOD/2017/06 DOC 09 rév. 1. Il note la demande exprimée par les pays en développement concernant l'élargissement de l'autoévaluation aux réunions des pays en développement partenaires préalables à celles du Conseil et précise que le texte de la décision a été revu en conséquence.

Délibérations :

6.7 Principaux points abordés :

- **Fort soutien.** Le Conseil reconnaît que les autoévaluations sont des outils importants pour améliorer et renforcer le fonctionnement et la gouvernance des comités.
- **Lien entre l'autoévaluation et l'évaluation des questions liées au genre.** Il est précisé que l'autoévaluation et l'évaluation des questions liées au genre sont entièrement distinctes et ne seront pas nécessairement mises en œuvre de manière simultanée.
- **Évaluation individuelle et évaluation collective.** Il est précisé que l'évaluation des compétences d'un membre d'un comité intervient dans le cadre du processus de nomination sur la base du mandat du comité. Pendant toute la durée de l'autoévaluation, les membres du comité donnent leur point de vue sur leur propre performance au sein de leur comité respectif. Les résultats colligés des autoévaluations seront communiqués aux comités et un rapport sur la performance globale et les domaines d'amélioration sera présenté au Conseil en décembre 2018.

Décision :

6.8 Le Conseil adopte les décisions suivantes:

BOD/2017/06-06—<u>Calendrier 2017-18 d'autoévaluation du Conseil et des comités</u>. Le Conseil d'administration :

1. Approuve l'autoévaluation proposée de l'égalité entre les sexes et le calendrier présentés à l'annexe 1 du document BOD/2017/06 DOC 09 rév. 1.
2. Approuve l'autoévaluation proposée de l'efficacité du Conseil et des comités et des réunions de pays en développement partenaires préalables à celles du Conseil ainsi que le calendrier présentés à l'annexe 2 du document BOD/2017/06 DOC 09 rév. 1.
3. Prie le Comité de gouvernance et d'éthique de superviser le processus et de remettre un rapport final au Conseil à l'occasion de sa réunion de décembre 2018.
4. Prie le Secrétariat de lancer à partir de septembre/octobre 2017 le processus d'autoévaluation du Conseil, des comités et des réunions de pays en développement partenaires préalables à celles du Conseil.

Priorités du GPE/rapport d'évaluation de la performance de la Directrice générale (BOD/2017/05 DOC 10).

6.9 Le Président du Comité de gouvernance et d'éthique présente le processus du rapport d'évaluation de la performance de la Directrice générale, tel qu'exposé dans le document DOC 10. La Présidente du Conseil explique que le processus vise à établir un mécanisme d'évaluation régulière basé sur un ensemble d'objectifs de performance personnels en phase avec le plan GPE 2020 et préalablement convenus chaque année entre la Directrice générale et le Conseil. Une liste définitive de priorités du GPE, sur laquelle sera fondé le premier rapport d'évaluation, sera soumise à l'examen du Conseil lors de sa réunion de décembre 2017. Le libellé de la décision a été modifié pour clarifier ce processus.

Délibérations :

6.10 Principaux points abordés:

- **Vision panoramique complète avec contribution des 38 membres titulaires et suppléants du Conseil.** Certains membres du Conseil sont d'avis qu'il serait plus efficace de ne sélectionner que quelques membres du Conseil pour exécuter le processus d'évaluation. La Présidente du Conseil décide de tester le processus cette année avec le Conseil au complet, et d'apporter les ajustements nécessaires en fonction des réponses reçues.

- **Processus anonyme.** Il est précisé que les membres du Conseil auront le choix, au moment de la remise de leur évaluation, entre décliner leur identité et rester anonymes.

Décision :

6.11 Le Conseil adopte la résolution suivante, y compris la modification du point nº 4 :

BOD/2017/06-07—<u>Évaluation de la performance de la Directrice générale</u>. Le Conseil d'administration :

1. Prie le Comité de gouvernance et d'éthique de lancer le processus d'évaluation de la performance de la Directrice générale, tel qu'exposé dans le document BOD/2017/06 DOC 10 rév. 1.
2. Approuve les rôles et responsabilités proposés pour la conduite de l'évaluation de la performance de la Directrice générale, tels que présentés à l'annexe 2 du document BOD/2017/06 DOC 10 rév. 1.
3. Approuve le questionnaire d'enquête proposé présenté à l'annexe 4 du document BOD/2017/06 DOC 10 rév. 1.
4. Prie le Comité de gouvernance et d'éthique de donner son avis sur les priorités du GPE, qui formeront la base de l'évaluation 2017/2018 de la performance de la Directrice générale, et de fournir une version définitive à la réunion du Conseil de décembre 2018.

Cadre décisionnel (BOD/2017/06/ DOC 11).

6.12 La Présidente souligne que le cadre décisionnel est une première étape dans l'exécution de recommandations majeures en matière de gouvernance puisqu'il délègue aux comités le pouvoir de prendre directement des décisions sur les questions relevant de leur domaine d'intervention. Cette formule permettra au Conseil de consacrer davantage de temps aux questions stratégiques.

6.13 Le Président du Comité de gouvernance et d'éthique présente une recommandation visant à approuver le cadre décisionnel, tel qu'exposé dans le document DOC 08.

Délibérations :

6.14 Principaux points abordés:

- **Fort soutien.** La Présidente du Comité des stratégies et de l'impact et le Président du Comité des finances et du risque soutiennent tous les deux cette recommandation.

- **Vote affirmatif. Il est précisé que si une catégorie de groupes constitutifs devait émettre une objection, la décision ne peut pas être approuvée.** Dans ce cas, la Présidente du Conseil peut soit organiser une audioconférence, soit reporter la décision à la prochaine réunion en présentiel. Un texte supplémentaire sera ajouté à ce sujet au libellé de la décision.

Décision

6.15 Le Conseil adopte la résolution suivante :

BOD/2017/06-08—<u>Cadre décisionnel</u>. Le Conseil d'administration :

1. Approuve le Cadre décisionnel proposé, tel qu'il figure à l'annexe 2 du document BOD/2017/06 DOC 11.
2. Approuve la procédure du vote affirmatif, telle que définie dans le document BOD/2017/06 DOC 11, en tant que procédure de décision privilégiée à appliquer pour toutes les recommandations au Conseil concernant les financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation émanant du Comité des financements et performances. Une décision par vote affirmatif est considérée comme approuvée si une majorité de groupes constitutifs incluant au moins trois des quatre catégories de groupes constitutifs expriment expressément leur approbation et sous réserve que toute objection reçue est traitée avant l'expiration de la période de vote.
3. Limite l'utilisation de l'approbation tacite par le Conseil aux questions non substantielles d'ordre administratif et procédural. Les comités pourront continuer à utiliser la procédure d'approbation tacite pour leurs prises de décisions.
4. Prie le Comité de gouvernance et d'éthique de lui soumettre annuellement des rapports sur l'utilisation de la délégation de pouvoirs de décision, d'évaluer la pertinence du Cadre décisionnel et de rendre compte au Conseil si nécessaire, notamment en recommandant des ajustements le cas échéant.
5. Prie le Secrétariat, le Comité de coordination et le Comité de gouvernance et d'éthique d'élaborer des mesures visant à renforcer la coordination et la communication entre les quatre comités, le Comité de coordination et le Secrétariat.

La Présidente du Conseil lève la séance.

MERCREDI 7 JUIN 2017

La Présidente du Conseil déclare la séance ouverte à 9h00.

7. SESSION À HUIS CLOS

7.1 Le Conseil examine et approuve le processus selon lequel les priorités de la Directrice générale seront convenues et établies. Il est décidé par ailleurs que le processus subséquent d'évaluation de la performance serait basé sur les priorités ainsi convenues. Le Conseil examine aussi le plan relatif aux capacités et aux ressources humaines du Secrétariat, ainsi que le plan de mise en œuvre, le budget de fonctionnement et les modalités institutionnelles du Secrétariat proposés pour l'exercice 18. Outre la Présidente et les membres titulaires et suppléants du Conseil, les personnes suivantes assistent à la réunion : les Présidents du Comité des stratégies et de l'impact, du Comité des finances et du risque et du Comité de gouvernance et d'éthique, la Directrice générale du Secrétariat et le directeur financier du Secrétariat.

Priorités de la directrice générale pour 2017-2018

7.2 Une version préliminaire des priorités du GPE destinée à servir de base à l'évaluation de la Directrice générale pour l'année 2017/18 est remise aux membres du Conseil, qui sont invités à communiquer leur avis à ce sujet au Comité de gouvernance et d'éthique avant leur prochaine réunion prévue pour le mois d'octobre.

Délibérations :

7.3 Il est précisé que le document est une version préliminaire et que les membres du Conseil pourraient continuer de faire part de leurs observations durant les prochain mois.

État des lieux du plan de ressources humaines et des capacités du Secrétariat

7.4 La Directrice générale, le Directeur financier et Madame Veronica Chau (Dalberg) dressent un état des lieux du plan de ressources humaines et des capacités du Secrétariat, tel qu'exposé dans le document DOC 13.

Délibérations :

7.5 Principaux points abordés :

- Le Secrétariat reconnaît qu'il aurait dû communiquer plus tôt la décision de reporter de juin à décembre 2017 la date des délibérations sur les capacités.
- Les membres du Conseil accueillent favorablement l'approche proposée par le Secrétariat.
- À propos de la question du budget, quelques membres du Conseil font part de leurs préoccupations à propos de l'impact qu'une lourde charge de travail aura sur le Secrétariat et de la façon dont le Conseil doit examiner son rôle à cet égard.
- Le Conseil note l'explication du Secrétariat selon laquelle le plan de ressources humaines inclura des mesures visant à garantir la soutenabilité de la charge de travail et des capacités du Secrétariat, en vue de la réalisation effective des objectifs du plan stratégique GPE 2020.
- Le Conseil estime que le plan de ressources humaines devrait être examiné et débattu en premier lieu par le Comité des finances et du risque, les membres du Conseil exprimant la nécessité d'examiner ce thème et d'en discuter bien avant la réunion du Conseil.

Plan de mise en œuvre du plan stratégique du Secrétariat (plan triennal)

7.6 La Présidente note que le document présenté pour décision s'appuie sur la feuille de route pour la mise en œuvre approuvée par le Conseil simultanément à l'approbation du plan stratégique 2016-2020 (GPE 2020) en décembre 2015. Un état des lieux a été présenté au Conseil en mars 2017. Le document a pour objet d'orienter plus précisément les priorités pour mieux aligner les travaux du Secrétariat sur les objectifs du plan stratégique et sur les cibles et indicateurs du cadre de résultats. Le plan est à mener à bien d'ici 2020.

7.7 La Directrice générale présente le plan de mise en œuvre du plan stratégique du Secrétariat, tel qu'exposé dans le document BOD/2017/06 DOC 15.

Délibérations :

7.8 Principaux points abordés :

- Les membres du Conseil notent que le plan va être affiné et joint au plan de ressources humaines en décembre.

Décision :

7.9 Le Conseil adopte la résolution suivante:

BOD/2017/06-09—<u>Plan de mise en œuvre du plan stratégique</u> : Le Conseil d'administration :
1. Approuve le plan de mise en œuvre qui expose en détail le travail en cours ou à réaliser pour mener à bien la stratégie GPE 2020, dans les conditions décrites à l'annexe 1 du document BOD/2017/06 DOC 15.
2. Note que ce plan sera mis à jour chaque année en fonction de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs du plan stratégique, et à la lumière du rapport sur les résultats.

Programme de travail et budget du Secrétariat

Le Directeur financier présente le programme de travail et le budget du Secrétariat, tels qu'exposés dans le document DOC 14.

Délibérations :

7.10 Principaux points abordés:

- Les membres du Conseil accueillent favorablement les informations détaillées contenues dans le document.

- Des préoccupations sont exprimées à propos de l'impact de la hausse du recouvrement des coûts sur les charges de personnel non salariales. La Directrice générale est mandatée pour réfléchir à cette question avec la Banque mondiale, de manière à trouver des solutions pour réduire cet impact sur le GPE.

Décision :

7.11 Le Conseil adopte la résolution suivante:

BOD/2017/06-11-<u>Secretariat Work Plan and Budget</u>: July 2017 - June 2018: The Board of Directors:
1. Approves an incremental amount of US$33,590,000 to fund the FY18 Operating Expenses Budget as set out in BOD/2017/06 DOC 14 for the period July 1, 2017-June 30, 2018 including US$1,916,000 for the second-year budget of the Monitoring & Evaluation Strategy, and US$700,000 as a supplemental budgetary item for costs associated with the replenishment conference.
2. Authorizes the Secretariat to carryover any unspent FY17 funds related to the first-year budget of the Monitoring & Evaluation Strategy into FY18.
3. Authorizes the Secretariat to seek and accept targeted and in-kind contributions that may be used to fund the budget for the replenishment conference.
4. Notes with concern that the World Bank's increase in cost-recovery rates on non-salary staff costs has resulted in a significant increase in the budget of approximately US$2.5 million. The Board therefore requests the CEO to engage with the World Bank to explore the feasibility of reducing the impact on the Global Partnership for Education.

Dispositions institutionnelles du Secrétariat : rapport préliminaire

7.12 La Présidente note que, lors de la réunion du Conseil de décembre 2016, pendant le débat sur les projections financières, la volatilité des taux de change est apparue comme une source de préoccupation majeure, s'agissant notamment des contributions des bailleurs libellées dans une monnaie autre que le dollar. Avec le raffermissement du dollar, la conversion de ces contributions dans la monnaie américaine expose aujourd'hui le GPE à des pertes significatives. La couverture contre le risque de change n'est pas possible en

raison du statut juridique actuel du GPE et du fait que la Banque mondiale, hôte du GPE, ne fournit pas ce type de services.

7.13 La Directrice générale et le Directeur financier présentent le rapport préliminaire sur les dispositions institutionnelles du Secrétariat, tel qu'exposé dans le document DOC 17.

Délibérations :

7.14 Principaux points abordés :

Dans la perspective de la prochaine reconstitution des ressources, les membres du Conseil encouragent le Secrétariat de continuer à travailler avec la Banque mondiale pour trouver dès que possible des solutions aux questions d'hébergement. Les membres du Conseil saluent les efforts déployés par la Banque mondiale pour examiner des options de couverture de change susceptibles d'être bénéfiques au GPE et aux autres fonds fiduciaires hébergés par la Banque mondiale. Selon l'ampleur des solutions identifiées d'ici décembre, le Conseil pourrait mandater le Secrétariat d'étudier d'autres options pour les dispositions institutionnelles. Le Conseil demande à ce qu'on lui présente à sa réunion de décembre une analyse complémentaire examinant les répercussions des principales dispositions institutionnelles actuelles sur le GPE et dans quelle mesure les modalités adoptées par des organisations comparables dans d'autres secteurs pourraient se révéler utiles pour le GPE.

Décision :

7.15 Le Conseil adopte la résolution suivante:

BOD/2017/06-12—Institutional Arrangements: The Board of Directors:

1. Requests the Secretariat in consultation with the World Bank to submit a report to the Finance and Risk Committee for subsequent consideration by the Board in December 2017 that fully explores the options available, and their implications, for providing solutions to the issues described in BOD/2017/06/DOC 17 within the existing institutional arrangements with the World Bank.
2. The Report should provide an analysis of possible models for GPE's institutional arrangements, including:
 a. Key elements of institutional arrangements and how they impact on GPE's capabilities and flexibilities (e.g., legal entity, trustee arrangements, hosting).
 b. An examination of the institutional arrangements for other sectoral funds (e.g., health, climate) and their lessons for GPE.
 c. An update on changes to the World Bank's policy with respect to financial intermediary funds and an assessment of its implications for GPE.

8 IFFEd

La Présidente du Conseil souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur norvégien Tarald Brautaset et à Liesbet Steer, représentants de la Commission de l'éducation, à la réunion du Conseil. La Présidente du Conseil invite Tarald Brautaset et à Liesbet Steer à faire le point sur les travaux de la Commission de l'éducation, s'agissant notamment du projet IFFEd et de la concertation avec les pays pionniers.

9 RAPPORTS DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DE L'IMPACT (BOD/2017/06 DOC 02)

9.1 La Présidente du Comité des stratégies et de l'impact dresse un état des lieux des travaux du comité.

État des lieux des travaux du Comité des stratégies et de l'impact

9.2 La Présidente du Comité des stratégies et de l'impact donne au Conseil des informations récentes sur

les réalisations et les résultats à atteindre du comité liés au plan stratégique GPE 2020, nommément :

- Le mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations (KIX).
- Le mécanisme de sensibilisation et de responsabilisation sociale (ASA).
- La stratégie du secteur privé
- La stratégie des fondations.
- Le Guide à l'intention des groupes locaux de l'éducation.
- La stratégie en matière d'égalité entre les sexes.
- La stratégie de suivi-évaluation, y compris le rapport sur les résultats.

9.3 La Présidente du Comité des stratégies et de l'impact s'interroge, d'une part, sur la façon dont le comité et le Conseil devraient recevoir et utiliser le rapport sur les résultats, et, d'autre part, sur la possibilité de se servir de ce rapport comme d'un outil d'apprentissage et d'aide à la décision en matière de stratégie et de mise en œuvre. Elle note également que le comité se propose d'examiner le rapport sur les résultats lors de sa remise en mai de chaque année et de travailler avec le Secrétariat en vue de formuler des actions clairement définies pour le soumettre à l'examen du Conseil a sa réunion de décembre.

Rapport sur les résultats (BOD/2017/06 DOC 02) [Réunion préparatoire]

Délibérations :

9.4 Principaux points abordés:

- Les membres du Conseil félicitent le Secrétariat pour le premier rapport sur les résultats concernant les progrès vers la réalisation des objectifs du plan stratégique GPE 2020. Ils notent que le rapport sur les résultats donne des informations claires sur les axes à privilégier davantage: acquis scolaires, petite enfance, enfants non scolarisés (les filles notamment), alignement de l'aide et financement international.

- Plusieurs membres du Conseil suggèrent d'utiliser les rapports sur les résultats pour renforcer l'alignement et l'engagement des pays en développement partenaires, et demandent la réalisation d'une analyse plus approfondie et la mise en œuvre de mesures additionnelles à propos de l'alignement des financements du GPE notamment.

- S'appuyant sur les conclusions du rapport sur les résultats, les membres du Conseil représentant les groupes Afrique 1 et Afrique 2 demandent au GPE d'accroître son soutien à l'éducation de la petite enfance.

- Un membre du Conseil demande en outre si le comité examinera des évaluations en plus de celles qui sont issues du rapport sur les résultats. La Présidente précise que le Comité des stratégies et de l'impact examine toutes les évaluations, y compris les évaluations nationales, dont la première sera disponible en 2018.

Décision :

9.5 À la suite du débat sur le rapport sur les résultats qui s'est déroulé lors de la réunion préparatoire, le Conseil adopte la résolution suivante:

BOD/2017/06-10—Results Report 2015-2016: The Board of Directors:
1. Welcomes the finalization of GPE's first annual Results Report.
2. Under the oversight of the Strategy and Impact Committee, requests the Secretariat to translate the results findings into a simple and compelling narrative by August 2017 of what has been learned and areas for action that can become an integral part of GPE's replenishment strategy. In 2018 and going forward, this brief narrative should be included together with the Results Report submitted to the Board in June.

3. Recognizing the urgent need for further secondary analyses, requests the secretariat to develop a plan for responding to key areas where GPE 2020 is not on track and to develop a set of costed management actions to be reviewed by the Strategy and Impact Committee at the October meeting and by the Board in December 2017, with implementation status reviewed at each subsequent Board meeting. The management actions shall clearly state actions by the Secretariat and the broader Partnership in response to the Results Report.
4. Based on the management action plan, requests the Finance and Risk Committee to update the risk matrix based on the findings of the secondary analyses and propose mitigation strategies in their December Board report.

10. DÉCISIONS EN SUSPENS

Pays en développement partenaires

10.1 À la suite du débat sur l'évaluation des réunions des pays en développement partenaires préalables à celles du Conseil, le 5 juin, la Présidente présente une décision priant le Comité de gouvernance et d'éthique d'élaborer un plan d'action pour répondre aux recommandations faisant suite à l'évaluation des réunions des pays en développement partenaires, et chargeant le Secrétariat de travailler avec les pays en développement partenaires en vue d'élaborer en commun l'ordre du jour de leurs prochaines réunions.

10.2 Principaux points abordés durant la réunion du 5 juin préalable à celle du Conseil :

- **Échange de connaissances.** L'évaluation a confirmé que les réunions des pays en développement partenaires préalables à celles du Conseil n'ont pas pour vocation d'encourager l'échange de connaissances entre les pays. Il faut instaurer de nouveaux mécanismes pour promouvoir cet objectif.

- **Participation des pays en développement partenaires aux réunions du Conseil et des comités.** Les représentants des pays en développement partenaires font observer qu'ils ne peuvent pas participer pleinement aux discussions, par manque de temps de préparation. En outre, ils n'ont pas toujours la possibilité d'échanger avec les ministres de leur groupe constitutif ni de recevoir les informations concernant les délibérations des réunions des pays en développement partenaires préalables à celle du Conseil. Ils insistent sur le caractère limité des débats sur les perspectives des différents pays pendant les réunions du Conseil. Enfin, ils constatent que l'évaluation n'englobe pas la qualité de la participation des représentants des pays en développement partenaires aux comités.

- **Visibilité des réunions des pays en développement partenaires préalables à celles du Conseil.** Certains font remarquer qu'il faut accroître la visibilité de ces réunions.

- **Logistique.** Certains font remarquer que la planification des réunions des pays en développement partenaires préalables à celles du Conseil doit trouver un bon rapport coût-efficience tout en s'assurant que les réunions sont productives.

- **Portée/qualité de l'évaluation.** Il conviendrait d'améliorer les recommandations issues de l'évaluation : l'évaluation n'a pas mis en valeur le rôle des chargés de liaison du GPE dans la mise en œuvre de leurs PSE respectifs.

Décision :

10.3 Le Conseil adopte la résolution suivante :

BOD/2017/06-13—GPE Evaluation Study of the Effectiveness and Efficiency of Developing Country Partners (DCP) Pre-Board Constituency Meetings: The Board of Directors:
1. Welcomes the first DCP pre-Board constituency meeting evaluation.

2. Requests the Governance Committee to develop and implement an action plan which responds to major findings and recommendations in the report for consideration by the Board in December.
3. Requests the Secretariat in consultation with representatives of the DCPs to co-develop future DCP pre-Board meeting agendas.

Alignement

10.4 À la suite du débat qui s'est déroulé pendant la réunion préparatoire et la réunion du Conseil sur la question de l'alignement, la Présidente présente une décision sur l'importance de renforcer l'alignement de l'aide au développement sur les systèmes nationaux, et priant le Secrétariat de réfléchir avec le Comité des financements et performances à un programme de travail en vue de le présenter au Conseil en décembre 2017.

Décision :

10.5 Le Conseil adopte la résolution suivante :

BOD/2017/06-14—Alignment: The Board of Directors:
1. Recognizes the importance of ensuring alignment of development aid with national systems for the effective and efficient implementation of education sector plans with due attention to strengthening these systems where needed.
2. Requests the secretariat to work with the Grants and Performance Committee to develop a work plan that identifies actions and plans that will be taken to enhance the alignment of GPE grants and report on that to the Board in December 2017.

Fonds à effet de levier

10.6 À la suite du débat sur le Fonds à effet de levier (paragraphe 3.14), le Conseil adopte sans autre débat la décision proposée modifiée.

Décision :

10.7 Le Conseil adopte la résolution suivante :

BOD/2017/06-15 Fonds à effet de levier. Le Conseil d'administration :
1. Approuve les critères initiaux d'éligibilité pour accéder au Fonds à effet de levier pour les pays susceptibles d'être éligibles et prêts à déposer une requête de financement en 2018 dans les catégories suivantes:
 a. Pays éligibles à l'ESPIG assujettis à un plafond de 100 millions de dollars.
 b. Pays éligibles à l'ESPIG ayant une allocation inférieure à 10 millions de dollars ou appartenant à la catégorie des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, vulnérables selon BOD/2017/03-07.
 c. Pays non éligibles à l'ESPIG reconnus éligibles à d'autres formes de financement du GPE conformément à la décision du Conseil BOD/2017/03-07.
2. Approuve les bases définies pour l'allocation des fonds du Fonds à effet de levier, telles qu'énoncées dans le document BOD/2017/06-DOC 08.
3. Notant l'importance qu'il y a à montrer l'impact potentiel du Fonds à effet de levier et veillant dûment à garantir le caractère de complémentarité des financements du GPE, le cofinancement et la viabilité de la dette, approuve le processus de déploiement de l'opérationnalisation du Fonds à effet de levier, tel que décrit dans le document BOD/2017/06-DOC 08.

4. Dans le but de veiller à l'efficience et de fournir la flexibilité nécessaire pour tester le concept, délègue ses pouvoirs au Comité des finances et du risque pour approuver des modifications mineures de l'approche susceptibles d'être nécessaires entre les réunions planifiées du Conseil.
5. Prie le Comité des financements et performances, dans le cadre de ses délibérations visant à recommander au Conseil une allocation maximale par pays prélevée sur le Fonds à effet de levier, de privilégier les pays qui, en plus de satisfaire aux conditions minimales:
 a. promeuvent une solide approche base sur les résultats;
 b. apportent un cofinancement supplémentaire au-delà du ratio minimum de trois pour un.

Financement du risque

10.8 La Présidente note que le Conseil a approuvé en septembre 2016 un financement ciblé de la Fondation Rockefeller pour permettre au Secrétariat d'examiner des méthodes financières novatrices capables de protéger les systèmes éducatifs, renforçant la capacité à surmonter les catastrophes naturelles et améliorant les sources de financement prévisibles de manière à pouvoir apporter une réponse immédiate.

10.9 Lors de la réunion préparatoire, Rowen Douglas et Simon Young, de Willis Towers Watson, avaient présenté les conclusions du cabinet sur les méthodes financières novatrices capables de protéger les systèmes éducatifs.

10.10 Dans le sillage du débat, le Conseil modifie le texte de la décision proposée pour y intégrer les commentaires suivants :

- **Fort soutien.** Certains membres du Conseil se félicitent de l'initiative sur le financement du risque et relèvent que les mécanismes d'assurance actuels ne donnent pas suffisamment la priorité à l'éducation. Ils rappellent que l'innovation et les partenariats public-privé recèlent un fort potentiel et suggèrent au GPE de s'appuyer sur les succès constatés dans d'autres secteurs en cette matière.

- **Approche holistique du GPE.** Certains membres du Conseil prient le Secrétariat de mieux articuler cette initiative avec la stratégie du GPE, le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements et l'article 3.3 de la Politique relative aux contributions et aux garanties. Le Secrétariat précise que, tandis que ce travail sur le financement du risque fait partie du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements, il n'a pas été mené à terme à temps pour être présenté à la dernière réunion du Conseil dans le cadre des recommandations du Groupe de travail sur le financement stratégique. Le Conseil note également qu'il convient d'assimiler ce travail non pas à un **« nouveau thème » ou à une « initiative », mais à un mécanisme de financement.**

- **Avantage apporté par le GPE.** Quelques membres du Conseil sont d'avis qu'une analyse complémentaire des instruments existants serait utile pour démontrer l'avantage qu'apporte le GPE dans ce domaine. Il est observé que, même si les partenaires du GPE possèdent des capacités d'évaluation du risque, les financements sont insuffisants et qu'il serait important d'instaurer une coordination efficace. Le Secrétariat note que le GPE devrait axer ses efforts sur la résilience des plans sectoriels de l'éducation.

- **Champ d'application de l'assurance contre les risques.** Le Conseil accepte de limiter le champ d'application du travail sur le financement du risque aux catastrophes naturelles. Un membre du Conseil observe qu'il conviendrait d'y inclure les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

- **Prise en charge du financement de l'assurance.** Quelques membres du Conseil demandent des éclaircissements sur qui va payer les primes d'assurance au fil du temps. Ils soulignent que, les domaines assurés prioritaires étant décidés par le gouvernement au niveau du pays, il serait important d'analyser plus en détail par quel mécanisme les gouvernements vont démontrer que les fonds de l'assurance iront au secteur de l'éducation.

Décision :

10.11 Le Conseil adopte la résolution suivante :

BOD/2017/06-16—<u>Financement du risque de catastrophe</u>. Le Conseil d'administration prie le Secrétariat d'élaborer une analyse stratégique des possibilités d'adopter une méthode de financement du risque de catastrophe axée sur le risque de catastrophe naturelle, et des répercussions associées à ce type de méthode, telle qu'énoncée dans le document BOD/2017/06 DOC 19, en vue de la soumettre à l'examen du Comité des finances et du risque et de la recommander au Conseil en décembre 2017.

11. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

11.1 La Présidente prie le Comité de coordination d'examiner les points de l'ordre du jour de la réunion du Conseil de décembre et de les hiérarchiser le cas échéant.

11.2 Le représentant de Madagascar offre un Certificat de reconnaissance au GPE.

Prochaines réunions du Conseil :

- Réunion préparatoire du 5 décembre et réunion du Conseil des 6 et 7 décembre – À définir.
- Réunion préparatoire du 5 juin et réunion du Conseil des 6 et 7 juin – À définir.

La Présidente du Conseil lève la séance.

12. ANNEXE

Annexe 1: liste des participants.

Full Name	Job Title	Institution/Organization	Country	Constituency
Gillard, Julia	Chair	GPE Secretariat	United States	Chair
Ahmat, HE Khazali acyl	Minister	Ministry of Education	Chad	Board Member of Africa 2
Alffram, Rebecka	Acting head of Unit for Global Social Development	SIDA	Sweden	Board Member of Donor 2
Baker, Tony	Associate Director, Global Education	RESULTS Educational Fund	United States	Board Member of CSO 1 (International / Northern)
Bourne, Jo	Associate Director, Education	UNICEF	United States	On behalf of Board Member of Multilateral - Agency 2 (UNICEF/UNHCR)
Edwards, David	Deputy General Secretary	Education International	Belgium	Board of CSO 3 (Teaching Profession)
Giannecchini, Laura	Institutional Development Coordinator/CSEF LAC Regional Coordinator	Latin American Campaign for the Right to Education	Brazil	Board Member of CSO 2 (Developing Country)
Grob, Randa	Global Head of Education	Porticus Switzerland	Switzerland	Board Member of Private Sector/Private Foundations/ Chair of the Strategy and Impact Committee (SIC)
Herbert, Alicia	Head of Children, Youth and Education Department	Department for International Development	United Kingdom	Board Member of Donor 3
Jaime Saavedra	Senior Director, Education	World Bank	United States	Board Member of Multilateral Agency [3]
Manigat, Nesmy	Conseiller	Ministere de l'Education Nationale	Haiti	Board Member of Latin America & The Caribbean/ Chair of the

Full Name	Job Title	Institution/Organization	Country	Constituency
				Governance and Ethics Committee (GEC)
Nicod, Chantal	Head of West African Division and Education	SDC	Switzerland	Board Member of Donor 1
North, Charles	Acting Assistant Administrator	USAID/E3	United States	Board Member of Donor 6
Schellens, Melanie	First Secretary (Development cooperation)	Embassy of Belgium	Belgium	On behalf of Alternate Board Member of Donor 1
Seim, Olav	Policy Director Education	Norad	Norway	Board Member of Donor 4
Sheehy, Ita	Senior Education Advisor	UNHCR	Denmark	On behalf of Alternate Board Member of Multilateral - Agency 2 (UNICEF/UNHCR)
Wajega, Juliet	Deputy General Secretary	Uganda National Teachers' Union (UNATU)	Uganda	Board of CSO 3 (Teaching Profession)
Werner, George	Minister	Ministry of Education	Liberia	Board Member of Africa 3
Saleem, Muhammed	Representative	Embassy of Pakistan in Canada	Pakistan	On behalf of Board Member of Asia & Pacific
Asif-uz-Zaman, Mohammad	Secretary	Ministry of Primary and Mass Education	Bangladesh	Alternate Board Member of Asia & The Pacific
Boe, Kira	Senior Education Advocacy Advisor	Oxfam IBIS	Denmark	Alternate Board Member of CSO 1 (Inter national / Northern)
Empey, Patrick	Human Development - Policy Team Leader	Department of Foreign Affairs and Trade / Irish Aid	Ireland	Alternate Board Member of Donor 4
Graves, Sue	Director, Health and Education Funds	Dept of Foreign Affairs	Australia	Alternate Board Member of Donor 6
Jillaow, Elyas	Director, projects coordination and	Ministry of Education	Kenya	Alternate Board Member of Africa 1

Full Name	Job Title	Institution/Organization	Country	Constituency
	Delivery, MOE, Kenya			
Naidoo, Jordan	Director, Division for Education Support and Coordination	UNESCO	France	Alternate Board Member of Multilateral - Agency 1 (UNESCO)
Nielsen, Nicolai	Chief Advisor	Ministry of Foreign Affairs	Denmark	Alternate Board Member of Donor 2
Rabary, HE Paul	Ministre de l'Education Nationale	Ministere de l'Education	Madagascar	Alternate Board Member of Africa 2
Rahmatullo, Mirboboboev	First Deputy Minister	Ministry of Education and Science	Tajikistan	Alternate Board Member of Eastern Europe - Middle East & Central Asia
Smyth, Nancy	Director General, Social Development	Global Affairs Canada	Canada	Alternate Board Member of Donor 3
Yai, HE Deng	Minister	Ministry of General Education and Instruction	South Sudan	Alternate Board Member of Africa 3
Achede, Joseph	National Project Coordinator	Nigeria Partnership for Education Project ((NIPEP)	Nigeria	Africa 3 constituency member
Dommartin, Anne-Charlotte	Deputy to the Director	Ministry of Foreign Affairs and International Development	France	Chair of the Finance and Risk Committee (FRC)
Gear, Sally	Head of Profession, Education, Department for International Development	Department for International Development	Canada	Chair of the Grants and Performance Committee
Ahmat, Youssouf	Directeur Général de l'Administration, de la planification et des Ressources	Ministry of Education	Chad	Constituency of Africa 2
Aune, Linn Hege	Senior Advisor	Norad	Norway	Constituency of Donor 4
Baysah, David	Technical Advisor	Ministry of Education	Liberia	Constituency of Africa 3
Bruning, Marie	Education Program Officer	SDC	Switzerland	Constituency of Donor 1

Full Name	Job Title	Institution/Organization	Country	Constituency
Cimino, Diego	Secretary of Legation	Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation	Italy	Constituency of Donor 5
Dansie, Grant	Education Advisor	Norad	Norway	Constituency of Donor 4
Dicum, Julia	Deputy Director, Education	Global Affairs Canada	Canada	Constituency of Donor 3
Erler, Daniela	Senior Policy Officer	BMZ	Germany	Constituency of Donor 5
Floren, Annica	Head of Sector	European Commission	Belgium	Constituency of Donor 5
Forsgren, Lena	Senior Programme Specialist	Sida	Sweden	Constituency of Donor 2
Hjarrand, Jessica	Global Programme Manager Education	Porticus	Netherlands	Constituency of Private Sector/Private Foundations
Hollaender, Michael	Team Leader Education	GIZ	Germany	Constituency of Donor 5
Islam, MD	Deputy Chef	Ministry of Primary and Mass Education	Bangladesh	Constituency of Asia & The Pacific
Ismoilov, Bobohon	Coordinator GPE- 4 Grant	Ministry of Education and Science	Tajikistan	Constituency of Eastern Europe - Middle East & Central Asia
Karjalainen, Marja	Deputy Head of Unit	European Commission	Belgium	Constituency of Donor 5
Mbow, Cheikh	Coordonnateur National	COSYDEP	Senegal	Constituency of CSO 2
Mettille, Jeff	Adviser	USAID	United States	Constituency of Donor 6
Mohamed, Farah	Incoming CEO	Malala Fund	United States	Constituency of CSO 1 (International / N
Moussy, Hugues	Team Leader, Research and Development	UNESCO/IIEP	France	Constituency of Multilateral - Agency 1 (UNESCO)
Oliver, Jessica	Analyst	Global Affairs Canada	Canada	Constituency of Donor 3
Pessi, Jefferson	Coordinator	Education International	Belgium	Constituency of CSO 3 (Teaching Profession)

Full Name	Job Title	Institution/Organization	Country	Constituency
Razafindralambo, Prisca	Manager of Training and Supervision of Secondary Education; Focal point of GPE	Ministry of Education	Madagascar	Constituency of Africa 2
Roxburgh, Rose	Assistant Director, Health and Education Funds	Department of Foreign Affairs and Trade	Australia	Constituency of Donor 6
Svihlik, Jan	Education Advisor	GIZ	Germany	Constituency of Donor 5
Zuvaidulloev, Mukhibullo	Principal of International Presidential School	Ministry of Education and Science	Tajikistan	Constituency of Eastern Europe - Middle East & Central Asia
Adrien, Marie-Helene	President	Universalia Management Group	Canada	Presenter
Brautaset, Tarald	Ambassador	Norwegian Ministry of Foreign Affairs	Norway	Presenter
Chau, Veronica	Partner	Dalberg Global Development Advisors	United States	Presenter
Douglas, Rowan	CEO, Capital, Science & Policy Practice	Willis Towers Watson	United Kingdom	Presenter
Nakafeero, Angela	Gender technical advisor	Ministry of Education	Uganda	Presenter
Steer, Liesbet	Director of Research	International Commission on Financing Global Education Opportunity	United States	Presenter
Young, Simon	Advisor, Capital, Science & Policy Practice	Willis Towers Watson	United States	Presenter
Bettendorf, Iris	Finance Manager	Deutsche Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	Germany	Observer
Cherevatova, Natalia	Operations Officer	The World Bank	United States	Observer
Diop, Sabine	Advisor	Gesellschaft fuer Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Germany	Germany	Observer
Fyles, Nora	Head of Secretariat	UN Girls' Education Initiative	United States	Observer

Full Name	Job Title	Institution/Organization	Country	Constituency
Khattri, Nidhi	Lead Evaluation Officer	World Bank	United States	Observer
Morimoto, Shunsuke	Education Specialist	Japan International Cooperation Agency	Japan	Observer
Rafique, Atif	Education Specialist	UNICEF	United States	Observer
Sherif, Yasmine	Director ECW	ECW Secretariat	United States	Observer
Sumerfield, Douglas	Sr. Operations Officer	The World Bank	United States	Observer
Yoshida, Kazuhiro	Professor	Hiroshima University	Japan	Observer
Konita, Naohisa	Senior Operations Officer	World Bank	United States	Trustee
Adlide, Geoff	Director Advocacy and Communications	GPE Secretariat	Switzerland	GPE Secretariat
Albright, Alice	CEO	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Andersen, Jesper	Senior Policy Adviser	GPE Secretariat	Denmark	GPE Secretariat
Bernard, Jean-Marc	Deputy Chief Technical Officer	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Dantzer, Ruth	Governance Lead	GPE Secretariat	Canada	GPE Secretariat
Focas Licht, Margarita	Country Support Team Manager	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Goudiaby, Gisele	Operations Analyst	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Henfry, Sally-Anne	Deputy Chief of Staff and Adviser to the Chair	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Mesen, Michelle	Southern Partnerships and External Relations Lead	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Mundy, Karen	Chief Technical Officer	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Olavarria Perez, Maria Jose	Board Operations Officer	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat

Full Name	Job Title	Institution/Organization	Country	Constituency
Power, Padraig	Chief Finance and Operations Officer	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Razafindramary, Tahinaharinoro	Senior Education Specialist	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Ryan Andersen, Sinead	Senior Partnership Specialist	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Schroh, Karen	Donor Relations Lead	GPE Secretariat	Belgium	GPE Secretariat
Signarbieux, Ludovic	Ludovic Signarbieux	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Smith, Matthew	Deputy Manager, Country Support Team	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Talbot, Theodore	Senior Financial Officer	GPE Secretariat	United Kingdom	GPE Secretariat
Van Dyke, Johanna	Board Operations Officer	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat
Wagshal, Julie	Program Assistant	GPE Secretariat	United States	GPE Secretariat

ANNEXE 2
MANDAT DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT(E) ET PROCÉDURE DE SÉLECTION – RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Pour Décision

N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique du GPE en matière de transparence, ne sont pas des documents publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés lors de sa réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs transmettent ces documents à leurs membres en amont de la réunion du Conseil à des fins de consultation.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le but du présent document est d'examiner le projet de mandat pour la fonction de vice-président(e) et la procédure permettant d'identifier un(e) candidat(e) hautement qualifié(e), pour approbation du Conseil d'administration lors de la réunion de Décembre 2017.

Résumé des délibérations du Comité de gouvernance et d'éthique (GEC)

- Le GEC s'est réuni pour examiner et débattre du mandat et de la procédure de désignation du/de la Vice-président(e) lors de sa réunion des 17 et 18 octobre 2017.
- Le Comité a noté que la création d'un poste de vice-président(e) ajouterait de la valeur au partenariat et assurerait la continuité entre les mandats des présidents.
- De l'avis général, la mise en place d'un groupe de nomination qui se concentrerait uniquement sur l'identification des candidats serait plus efficace que d'utiliser les structures existantes, dont le Comité de coordination, pour s'acquitter de ce mandat.
- Le Comité a suggéré quelques modifications aux termes de référence, y compris assurer la neutralité du genre et indiquer que la capacité de travailler dans plus d'une langue officielle du GPE serait considéré comme un atout. Le Comité a également demandé que l'équilibre Nord-Sud et l'équilibre entre les sexes soient dûment pris en compte. Ces modifications sont reflétées dans le document du Conseil.
- Il est prévu que le groupe de nomination du/de la vice-président(e) soumette une recommandation pour l'approbation du Conseil au plus tard en avril 2018.

2. RÉSUMÉ

2.1 Le Secrétariat a rédigé le mandat du/de la vice-président(e) ci-joint (Annexe 1), comme demandé par le Conseil lors de sa réunion de décembre 2016.

2.2 Si deux options ont été étudiées pour définir la procédure de sélection, le présent document suggère l'adoption d'une procédure ouvrant les nominations au plus grand nombre de candidats, notamment à travers la création d'un groupe chargé de la nomination du vice-président, dont le rôle sera de rechercher des candidats qualifiés et de soumettre une recommandation au Conseil. Il est proposé que le Comité de coordination (CC) se charge d'identifier les candidats susceptibles de composer le Groupe de nomination, incluant des représentants du GEC et du CC, ainsi que toute autre personne susceptible d'apporter une contribution utile à cette entreprise, portant une attention particulière à l'équilibre Nord-Sud et l'équilibre entre les sexes.

2.3 Il est proposé de débuter les recherches après décision du Conseil. Il incomberait au Groupe de nomination de soumettre un candidat au Conseil.

2.4 Le Secrétariat recommande d'allouer un budget au/à la vice-président(e) pour couvrir les frais de voyage et tous autres frais raisonnables liés à ses fonctions.

3. DÉCISION RECOMMANDÉE

Le Comité de gouvernance et d'éthique recommande au Conseil d'approuver la décision suivante :

BOD/2017/12-XX—Mandat du/de la vice-président (e) : Le Conseil d'administration:

1. Approuve le mandat proposé pour le/la vice-président(e) et la procédure de sélection, tel que présentés dans ce document BOD/2017/12 DOC 03 Annexe 2.

2. Demande au Conseil de créer un groupe de nominations du/de la vice- président(e), auquel il reviendra de superviser la procédure de sélection d'un(e) vice-président(e) et de soumettre des recommandations au Conseil pour approbation au plus tard en avril 2018. Le Comité de coordination sera chargé de superviser la composition du Groupe de nomination, en veillant à assurer une représentation appropriée, notamment de chaque catégorie de groupes constitutifs, du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité de coordination, et à accorder une attention particulière à l'égalité entre les sexes et l'équilibre Nord/Sud.

4. CONTEXTE

4.1 En décembre 2016 (BOD 2016/12-14), le Conseil a reconnu « la pression croissante pesant sur la fonction de président du Conseil et convient d'établir le poste de vice-président du conseil, comme le prévoit la Charte ». Le Conseil « a demandé au comité chargé de superviser la gouvernance et les questions d'éthique d'élaborer un mandat de vice-président du Conseil ainsi qu'une proposition de procédure de nomination et de sélection qui seront soumis à l'examen du Conseil ».

4.2 Lors de sa réunion d'octobre 2016, le Groupe consultatif sur la gouvernance (GAG) a reconnu qu'en matière de représentation et de déplacements, la Présidente du Conseil a une charge de travail importante qui va vraisemblablement s'accroître, sous l'effet, par exemple, de la campagne de reconstitution des ressources, du renforcement des partenariats et de l'hébergement possible de l'initiative « L'éducation ne peut attendre » par le GPE. Le GAG a convenu de recommander la création du poste de vice-président du Conseil afin de répartir de manière équilibrée la charge de travail de la Présidente et de l'appuyer selon les besoins.

4.3 Lors de sa réunion de novembre 2016, le Comité de la gouvernance, de l'éthique, des risques et des finances a souligné qu'il importait que la sélection du/de la vice-président(e) du Conseil garantisse l'équilibre des représentations au sein de l'équipe du Conseil d'administration aussi bien en termes de géographie que d'autres considérations pertinentes.

5. ANALYSE GLOBALE

5.1 Le Comité de gouvernance et d'éthique recommande que le/la vice-président(e) assiste le/la président(e) du Conseil dans l'exercice de ses fonctions, dans la gestion des affaires du Conseil d'administration, y compris des fonctions de représentation, tout en veillant à ce que le Conseil fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et ses responsabilités. Le mandat du/de la vice-président(e) est détaillé à l'Annexe 1. Il convient de noter que la répartition réelle des responsabilités entre la Présidente du Conseil d'administration et le/la vice-président(e) sera discutée et déterminée entre les deux personnes concernées, en fonction des orientations fournies par la Présidente du Conseil, de manière à exploiter leurs forces respectives et tenir compte des priorités générales de l'organisation.

Procédure de sélection

5.2 Le Secrétariat a examiné et présenté au GEC deux options pour identifier et sélectionner les candidats potentiels : 1) la création d'un groupe de désignation pour le poste de/de la vice-président(e), 2) un appel à candidatures émanant des membres et anciens membres du Conseil/membres suppléants.

5.3 Dans la seconde option (appel à candidatures), l'application de la procédure limitée aux seuls membres ou membres suppléants du Conseil, permettrait de s'assurer que les candidats potentiels connaîtraient bien le mandat et la mission du GPE et que le processus de sélection serait lancé rapidement par le biais d'un formulaire de candidature électronique. Cependant, cette option limite la liste de candidats potentiels et pourrait laisser échapper un

candidat de grande qualité qui ne serait pas actuellement engagé auprès du GPE. C'est pourquoi, bien que cette démarche ait été retenue pour la nomination du/de la Président(e) intérimaire du Conseil, elle n'est pas recommandée pour un poste plus durable au sein du Conseil d'administration du GPE.

5.4 Le Comité de gouvernance et d'éthique recommande la première option, à savoir la création d'un Groupe de nomination du/de la vice-président(e). Ce Groupe sera invité à faire rapport au Conseil d'ici à la fin avril 2018. Les membres du Groupe de nomination seront chargés de recenser et d'évaluer les candidats potentiels en les contactant personnellement pour expliquer le poste et les attentes qui y sont associées, ainsi qu'en évaluant les besoins requis. Les candidats susceptibles de convenir doivent être évalués en fonction des critères énoncés dans le mandat du vice-président (Annexe 1).

5.5 Le Comité de coordination sera chargé de veiller à la composition du Groupe, incluant des représentants du GPE et du Comité de coordination, ainsi que toute autre personne susceptible de contribuer activement à cette entreprise portant une attention particulière à l'équilibre Nord-Sud et l'équilibre entre les sexes.

5.6 Nomination : la nomination du/de la vice-président(e) prendra immédiatement effet après notification des résultats par le Secrétariat.

- Si le/la vice-président(e) sélectionné(e) est membre ou membre suppléant du Conseil, il ou elle devra se retirer de son groupe constitutif et le groupe concerné devra désigner un nouveau membre ou membre suppléant siégeant au Conseil.

6. INCIDENCE SUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT ET ANALYSE DES RISQUES

6.1 La fonction de/de la vice-président(e) n'est pas rémunérée. Il est cependant important de planifier le budget nécessaire aux déplacements et au travail d'appui requis pour aider le/la vice-président(e) dans sa fonction, qui inclut, sans y être limité, la coordination avec le/la Président(e), la rédaction des notes d'information, le guide de mission). Dans le cadre de la recommandation du candidat au Conseil d'administration, le Groupe de nomination évaluera les besoins budgétaires.

7. PROCHAINES ÉTAPES

7.1 Dans l'attente de l'approbation du mandat du/de la vice-président(e) et de la procédure de sélection par le Conseil, le Comité de coordination sera chargé d'identifier les candidats susceptibles de siéger au Groupe de nomination.

7.2 Le Conseil d'administration examinera la recommandation du Groupe de nomination du vice-président après réception, nommément ses implications budgétaires.

8. PERSONNES À CONTACTER pour tout complément d'information : Ruth Dantzer (mdantzer@globalpartnership.org) ou Maria Jose Olavarria Perez (molavarriaperez@globalpartnership.org)

9. ANNEXES / RÉFÉRENCES ET GLOSSAIRE

Annexe 1 : Mandat du/de la vice-président(e)
BOD/2016/12 DOC 15 et BOD/2016/12-14

ANNEXE 1 : MANDAT DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT(E)

Le/la vice-président(e) du Conseil d'administration (Conseil) du Partenariat mondial pour l'éducation (« Partenariat mondial » ou « GPE ») est un poste de haut niveau d'envergure mondiale, assurant la direction du Partenariat mondial lancé en 2002. Le Partenariat mondial pour l'éducation regroupe les pays en développement et les pays bailleurs de fonds, les organismes multilatéraux et les organisations non gouvernementales (y compris les organisations de la société civile internationales et locales [OSC]), les représentants du milieu enseignant, le secteur privé et les fondations œuvrant dans le secteur de l'éducation dans les pays en développement. Il se concentre sur l'accélération des progrès vers la réalisation de son plan stratégique adopté par le Conseil, dans le respect de l'objectif 4 du développement durable « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », tel que déterminé par le Conseil dans le cadre des plans stratégiques du GPE.

Le/la vice-président(e) aidera le/la président(e) à s'acquitter de ses fonctions en matière de gestion des affaires du Conseil, notamment en veillant à ce que le Conseil fonctionne efficacement et s'acquitte de ses obligations et responsabilités. Tout comme le/la président(e) et le/la directeur/directrice général(e), le/la vice-président(e) est un(e) représentant(e) public/que et un(e) porte-parole du Partenariat mondial. Il/elle est en contact permanent avec les membres du Conseil d'administration, le/la directeur/directrice général(e) et les principales parties prenantes du Partenariat mondial.

A. Rôles et responsabilités

- **Représentation du Partenariat mondial pour l'éducation :** le/la vice-président(e) est l'un(e) des principaux représentants du Partenariat mondial auprès du public, avec le/la président(e) et le/la directeur/directrice général(e). En tant qu'« ambassadeur » du Partenariat mondial et de sa mission, le/la vice-président(e) pourra prononcer des allocutions, faire des présentations lors de conférences importantes, mener des activités de sensibilisation de haut niveau auprès des bailleurs de fonds, des gouvernements des pays en développement, des organisations de la société civile (y compris les enseignants), des entreprises du secteur privé, des fondations privées et des organisations partenaires. Le/la vice-président(e) porte également une responsabilité cruciale dans les efforts de mobilisation des ressources du Partenariat mondial, à travers la promotion des investissements dans l'éducation par le biais du Partenariat mondial qui sont essentiels à la réalisation de l'objectif 4 du développement durable.

- **Réunions du Conseil/Comité de coordination** : le/la vice-président(e) présidera les réunions du Conseil ou du Comité de coordination en cas d'indisponibilité du président du Conseil.
- **Direction conjointe du Conseil et du Système de gouvernance :** à la demande du/de la Président(e) et en étroite coordination avec le Comité de gouvernance et d'éthique, le/la vice-président(e) pourrait contribuer au renforcement du système de gouvernance à travers la mise en place de procédures régissant l'action du Conseil, en veillant à la pleine exécution des fonctions du Conseil, à la bonne circulation des informations à destination du Conseil et en évaluant l'adéquation des documents et le calendrier de leurs publications à l'appui des délibérations du Conseil. Le/la vice-président(e) contribuera également à impulser une dynamique et une culture au sein du Conseil, et à nouer des relations fructueuses entre les membres du conseil.
- **Gestion des risques :** en étroite coordination avec le Comité des finances et des risques, il/elle contribuera à guider et à appuyer le Conseil dans la mise en œuvre de la politique de gestion des risques du Partenariat mondial pour l'éducation et, avec le/la Président(e), il/elle veillera à la prise en compte des risques par le Conseil lors des prises de décision.
- **Relations avec la directrice générale et le Secrétariat :** œuvrant en étroite coordination avec le/la Président(e), le/la vice-président(e) est le trait d'union entre le Conseil d'administration et le Secrétariat, et fait office de conseiller/ère et de confident(e) à la fois du/de la Président(e) et du/de la directeur/directrice général(e). À un niveau approprié, le/la vice-président(e) pourra procurer des conseils en matière d'examen des stratégies, de définition des questions, du maintien des responsabilités et d'instauration de relations entre le Conseil et le Secrétariat.

B. Durée du mandat

Le/la vice-président(e) est désigné(e) pour une période de deux ans ou toute autre durée que le Conseil déterminera. Il pourra être reconduit dans ses fonctions pour un seul mandat supplémentaire.

C. Engagement en termes de temps et critères minimaux

Le Conseil se réunit en présentiel deux fois par an dans plusieurs endroits du monde. Il peut également se réunir par audioconférence à différents moments de l'année, selon les besoins. Les réunions des comités sont convoquées plus fréquemment et se tiennent normalement entre les réunions du Conseil. Le/la vice-président(e) pourra présider l'une de ces réunions, à la demande du/de la Président(e). Le vice-président(e) devra consacrer à ses fonctions entre deux et six jours par mois. En plus de l'engagement en termes de temps, le vice-président devra démontrer :

- **Son engagement pour la mission du Partenariat mondial** : un(e) champion mondial de l'éducation ;
- **Son expérience** : cadres supérieurs ou faisant preuve d'une expertise suffisante dans leur domaine pour fournir une orientation et une supervision adaptées à une organisation de la taille, de la portée et de la responsabilité du Partenariat mondial ; et
- **Ses compétences linguistiques** : capacité à travailler en plus d'une langue officielle du GPE sera considéré un atout.

D. Compétences relationnelles

- **Compétences stratégiques**, dont une solide aptitude à la réflexion, à la gestion et à l'analyse, une vision large et à long terme des objectifs stratégiques et organisationnels et une capacité à évaluer les moyens d'action d'une organisation internationale complexe.
- **Compétences en matière de plaidoyer, d'influence et de communication**, dont la capacité à instaurer une relation efficace et constructive avec le partenariat GPE, notamment avec le/la Président(e) du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration, les présidents des comités et la directrice générale, ainsi que les principales personnalités extérieures. Ceci requiert une grande intelligence émotionnelle, c'est-à-dire savoir percevoir les problématiques personnelles, avoir de bonnes capacités d'écoute et savoir conquérir « les cœurs et les esprits ».
- **Compétences interculturelles**, dont une vision fortement ancrée au niveau international, une compréhension des enjeux et des perspectives d'un large éventail de pays en développement, et la capacité d'œuvrer efficacement dans les pays développés et les pays en développement.
- **Travail en collaboration et esprit d'équipe**, dont la volonté de participer à des débats sérieux et rigoureux, travailler en collaboration pour concevoir et mettre en œuvre de nouvelles solutions; la capacité d'encourager les partenariats interpersonnels; avoir l'ouverture d'esprit nécessaire pour voir ses hypothèses, croyances ou opinions être remis en question et avoir la volonté de les reconsidérer si nécessaire.
- **Indépendance et intégrité,** dont la capacité de formuler une vision équilibrée et impartiale indépendamment des positions organisationnelles, la capacité d'articuler et de défendre sa position de manière objective et convaincante, et un engagement à s'exprimer ouvertement et respectueusement pour la défense d'une position ou d'un principe.

E. Rémunération et appui

Les membres du Conseil du GPE, dont le président du Conseil, ne sont pas rémunérés, mais bénéficient du remboursement des frais de voyage et autres frais raisonnables liés à leurs fonctions.

ANNEXE 3
PRIORITES DU GPE POUR L'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA DIRECTRICE GENERALE

Pour Décision

Prière de noter : Les documents du Conseil ont un caractère purement délibératif et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne constituent pas des documents publics aussi longtemps que le Conseil ne les a pas étudiés en réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs transmettent ces documents à leurs membres en amont de la réunion du Conseil à des fins de consultation

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Ce document a pour objet de soumettre pour approbation au Conseil les priorités du GPE qui serviront de base à l'évaluation de la directrice du GPE en 2017-18 selon le processus approuvé par le Conseil en juin (BOD/2017/06-07).

Résumé des délibérations du Comité de gouvernance et d'éthique (GEC)

- Le GEC s'est réuni pour examiner et débattre des priorités du GPE proposées lors de sa réunion du 17 et 18 octobre 2017.
- Les membres du comité ont exprimé un soutien général aux priorités, soulignant qu'elles représentent des points d'ancrage solides pour l'évaluation de la directrice générale.
- Le Comité a proposé des modifications mineures aux priorités, notamment certains ajustements au texte, l'emplacement de la phrase « la flexibilité des plans sectoriels » sous la section des modalités opérationnelles et l'ajout d'éléments de contexte pour clarifier les points nouveaux. Ces modifications sont reflétées dans le document du Conseil.
- Le comité a attesté que le cycle régulier du processus d'évaluation de la directrice générale sera suivi à partir d'avril 2018.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2.1 À la réunion de juin, les membres du Conseil ont été priés de formuler des commentaires complémentaires au Comité de gouvernance et d'éthique sur les priorités proposées du GPE afin de servir de base à l'autoévaluation de la directrice générale, de façon à contribuer à l'évaluation de sa performance. Le Comité de gouvernance et d'éthique examine normalement les priorités dans le cadre de sa réunion d'avril pour l'année suivante.

2.2 Le processus sera géré par la présidente du Conseil et les résultats de haut niveau de l'enquête d'évaluation de la performance, de même que l'autoévaluation de la directrice générale

au regard des priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice générale, seront examinés par le Comité de gouvernance et d'éthique et communiqués au Conseil en réunion directive en juin 2018.

3. DEMANDE DE DÉCISION

3.1 Le Comité de gouvernance et d'éthique recommande au Conseil d'approuver la décision suivante :

BOD/2017/12-XX—<u>Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice générale :</u> Le Conseil d'administration :

1. Approuve les priorités du GPE proposées telles qu'elles figurent dans ce document BOD 2017/12/DOC 03 Annexe 3, qui serviront de base à l'évaluation de la performance de la directrice générale en 2017-18.

4. CONTEXTE GÉNÉRAL

4.1 Le Conseil a approuvé un processus d'évaluation régulière de la performance de la directrice générale à sa réunion d'Ottawa en juin 2017 (BOD/2017/06-07). Le Conseil a noté que bien que la directrice générale du GPE participe actuellement, dans le cadre de la politique de gestion de la Banque mondiale, à un système d'examen de la performance de la Banque mondiale qui donne lieu régulièrement à la communication de rapports et à des évaluations à 360 degrés, les membres du Conseil/suppléants ou les présidents de comité ont très peu d'occasions d'émettre des commentaires sur la performance de la directrice générale au service du Conseil.

4.2 Dans l'élaboration du processus, le Secrétariat a estimé que l'observation générale et le consensus qui se dégagent sont que la gestion du processus d'évaluation de la performance de la directrice générale soit confiée à la présidente du Conseil et que les modalités concrètes autorisent une certaine souplesse au lieu de se limiter à des processus rigides et documentés qui pourraient autrement mettre à mal un processus de direction qui se veut hardi et dynamique.

4.3 Conformément à l'**étape 1 – Définir les résultats attendus :**

> *« b. La Présidente du Conseil peut rencontrer ou convoquer individuellement des membres du Comité de gouvernance et d'éthique afin de recueillir leur opinion sur les critères ou les aspects pouvant être intégrés dans les objectifs de performance de la directrice générale. »*

4.4 La Présidente du Conseil a demandé au Comité de gouvernance et d'éthique d'examiner les commentaires formulés en juin par les membres du Conseil et d'apporter toute modification

nécessaire aux priorités du GPE pour 2017-18, et a noté que cela servira de base à l'autoévaluation de la directrice générale qui contribue à l'évaluation.

4.5 Le processus habituel sera suivi en 2018, et en avril, le Comité de gouvernance et d'éthique examinera les priorités de l'année suivante.

5. ANALYSE GLOBALE

5.1 Les priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice générale qui figurent à l'annexe 1 ont été distribuées à l'ensemble du Conseil à la réunion d'Ottawa en juin et brièvement examinées à huis clos. Les membres du Conseil et les suppléants ont été priés de remettre leur évaluation, le cas échéant, au Comité de gouvernance et d'éthique pour examen.

5.2 Le document a recueilli un large accord, les quelques observations formulées étant notées en bleu à l'annexe 1.

5.3 L'ensemble du processus d'évaluation de la directrice générale est illustré à l'annexe 2. Une fois approuvées, les priorités du GPE serviront de base à l'autoévaluation de la directrice générale.

6. PROCHAINES ÉTAPES

6.1 Une fois le document approuvé par le Conseil, les priorités identifiées serviront de base pour l'auto-évaluation de la directrice générale pour 2017-2018.

6.2 À partir de 2018, le processus sera régularisé selon le cycle d'évaluation de la directrice générale décrit à l'Annexe 2.

7. RÉPERCUSSIONS SUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

7.1 Ce processus ne nécessitera pas de ressources financières supplémentaires.

8. PRIÈRE DE S'ADRESSER À Ruth Dantzer (mdantzer@globalpartnership.org) ou Maria Jose Olavarria Perez (molavarriaperez@globalpartnership.org) pour de plus amples renseignements.

9. ANNEXES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Annexe I – Priorités du GPE pour l'évaluation de la directrice générale

Annexe II – Exemple de cycle d'évaluation de la performance de la directrice générale

Document de référence : Évaluation de la performance de la directrice générale pour la période 2017-18. Juin 2017

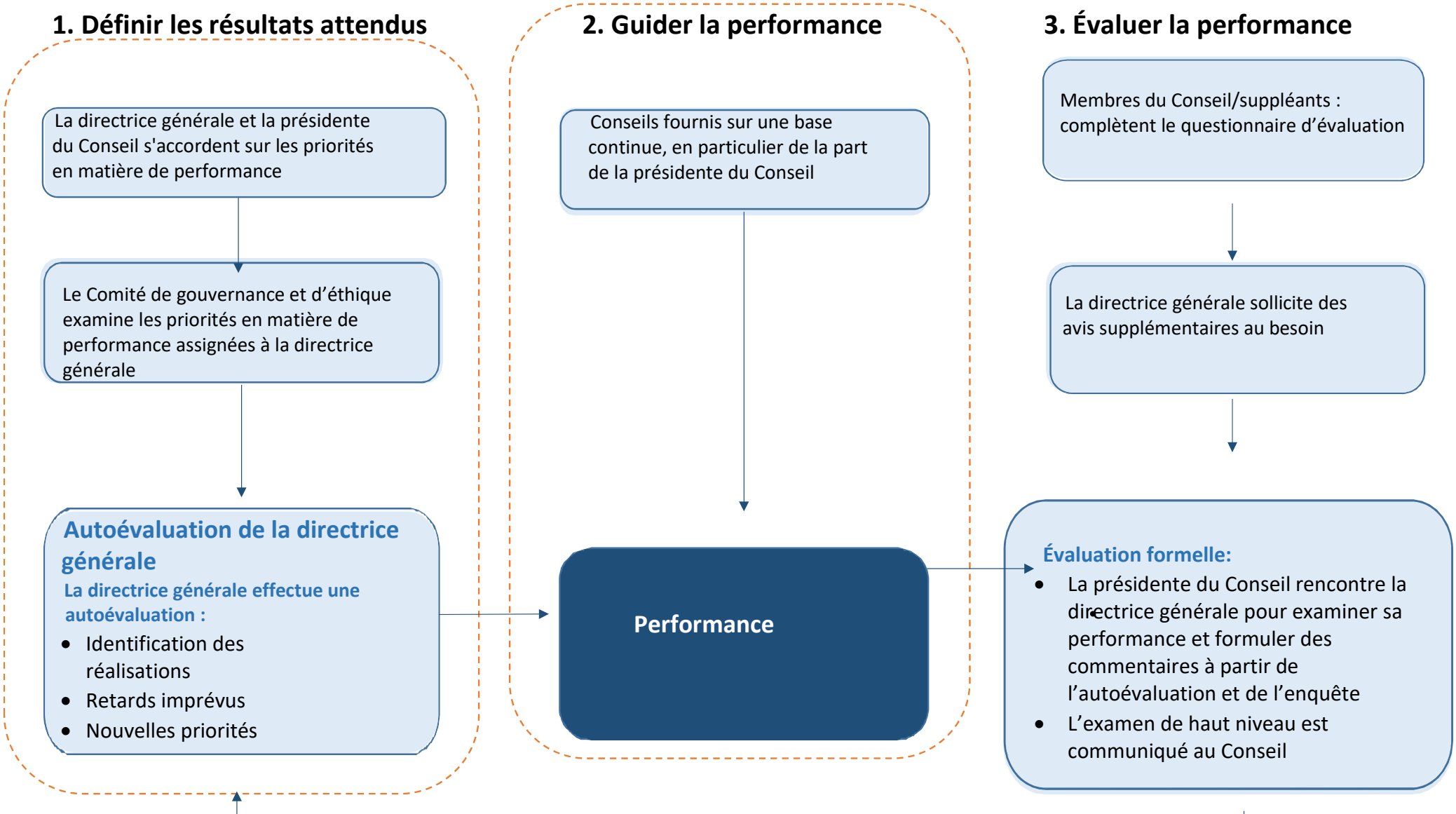
ANNEXE I

PRIORITÉS DU GPE POUR L'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant que la directrice générale assume la responsabilité et la direction de l'organisation et de son personnel dans son ensemble, et qu'elle est chargée de gérer quotidiennement l'organisation de façon efficace et efficiente, les priorités suivantes ont été définies pour l'exercice 2017-18 :

Direction stratégique	Gestion du personnel et capital humain
▪ Mener à bien la campagne 2018-20 de reconstitution des ressources : i. Achever la conception et l'exécution des mécanismes nécessaires pour mettre en œuvre le cadre de mobilisation et d'allocation de financements, notamment le fonds à effet de levier, l'échange de connaissances et d'innovations et le financement du risque, pour approbation par le Conseil en décembre 2017, avec des projets pilotes actifs en cours au plus tard en juin 2018. ii. Collaborer étroitement avec l'initiative ECW et l'IFFEd afin de rendre ces instruments plus complémentaires avec la plateforme du GPE, l'objectif étant d'améliorer la coordination du secteur et d'aboutir à un plan global qui sera présenté au Conseil en juin 2018.	▪ Mettre l'organisation en mesure d'appliquer la stratégie GPE 2020 en obtenant le soutien du Conseil pour une stratégie globale de ressources humaines d'ici à décembre 2017 : i. recenser les talents du personnel afin d'identifier les principaux risques et veiller à ce que des plans de succession appropriés soient mis en place pour les postes clés ; ii. trouver et conserver les ressources humaines qui seront nécessaires les trois ou quatre prochaines années suivant divers scénarios, notamment celui prévoyant d'héberger l'initiative ECW et différents niveaux de reconstitution des ressources.
Relations avec les parties prenantes	**Gestion opérationnelle et financière**
▪ Établir et maintenir un dialogue efficace avec tous les éléments du partenariat en mettant l'accent sur ce qui suit : i. veiller à ce que des stratégies solides relatives au secteur privé et aux fondations privées soient en place et soient dotées de la gouvernance voulue pour développer le partenariat pour examen par le Conseil en décembre 2018 ; ii. soutenir le développement de la participation d'un maximum de 89 pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) en renforçant la responsabilité mutuelle ; iii. développer les contacts avec des bailleurs de fonds existants et nouveaux en vue d'accroître, de diversifier et d'améliorer la prévisibilité des contributions ; iv. exploiter activement les possibilités d'une participation accrue de la société civile, en particulier en matière de plaidoyer et de responsabilité sociale. v. faire progresser les relations essentielles avec les institutions multilatérales.	i. Diriger le Secrétariat en prenant des décisions efficaces et efficientes fondées sur des données probantes : ii. processus d'examen de la qualité solide débouchant sur des recommandations techniquement judicieuses ; iii. culture du rapport coût-efficacité qui se traduit par des efforts constants visant à réaliser des gains d'efficience et exploiter de façon plus efficiente les ressources humaines et financières ; iv. intégrer une forte culture du risque, en menant en permanence des travaux guidés par les cadres des risques opérationnels ; v. Améliorer l'alignement des procédures nationales, réduisant ainsi le coût des transactions et la fragmentation, dans la mesure du possible vi. Faire preuve de flexibilité dans l'appui aux plans sectoriels afin d'établir un partenariat équilibré.

ANNEXE 2 – EXEMPLE DE CYCLE D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



ANNEXE 4

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA PROCÉDURE DE VOTE FAVORABLE – RAPPORT DU COMITE DE GOUVERNANCE ET D'ETHIQUE

Pour Décision

Prière de noter : Les documents du Conseil ont un caractère purement délibératif et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne constituent pas des documents publics aussi longtemps que le Conseil ne les a pas étudiés en réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs transmettent ces documents à leurs membres en amont de la réunion du Conseil à des fins de consultation

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le but du présent document est de soumettre à l'examen du Conseil les enseignements de l'expérience pilote menée sur la procédure de vote favorable et d'approuver les ajustements proposés. Les recommandations figurent à l'annexe 1.

Résumé des délibérations du Comité de gouvernance et d'éthique (GEC)

- Le GEC a étudié et discuté les enseignements tirés de l'expérience pilote menée sur la procédure de vote favorable lors de sa réunion des 17 et 18 octobre 2017.
- Le Comité a félicité le passage d'une procédure d'approbation tacite à une procédure de vote favorable, considérant qu'il s'agit d'un véritable progrès permettant l'approbation rapide de financements.
- Les membres du Comité ont fait différentes suggestions pour améliorer cet outil, y compris la création d'une procédure d'enregistrement permettant à tous ceux qui doivent participer de le faire (c'est-à-dire un suivi de la participation), et ont souhaité vérifier si les votes pouvaient être modifiés après avoir été enregistrés, pour autant qu'ils soient amendés durant la période établie pour le vote.
- Le Comité a reconnu que le vote d'août 2017 était le premier essaie de l'outil de vote favorable et qu'il est nécessaire d'avoir plus d'expérience avant de procéder à des ajustements autres que ceux indiqués dans le présent document. Il a donc été décidé de faire à nouveau rapport au Conseil sur ce sujet en décembre 2018.
- Enfin, si le Conseil en décide ainsi, le Comité procédera à l'examen de la cohérence de toutes les procédures de vote d'ici à la fin 2019.

2. RÉSUMÉ

2.1 En juin 2017, en vertu du Cadre décisionnel et en tant que moyen de d'approuver les demandes de financement dans les délais, le Conseil d'administration a approuvé la procédure de vote favorable (BOD / 2017 / 06-08).

2.2 En août 2017, la procédure a été utilisée pour la première fois pour approuver 2 financements. Dans le cadre de la phase pilote, 11 membres ou membres suppléants du Conseil d'administration ont voté sur le site Internet. Ils ont approuvé un financement et renvoyé la résolution d'un deuxième financement à une audioconférence ultérieure.

2.3 Il est généralement admis que la procédure est utile, car elle permet de procéder plus rapidement à l'approbation des financements. Lors de l'examen des pistes d'amélioration et au cours des discussions avec certaines des principales parties prenantes, plusieurs suggestions ont été faites pour améliorer la procédure, concernant notamment un délai de notification plus long, l'intégration de fonctionnalités supplémentaires en ligne et une communication renforcée sur le fonctionnement de la procédure.

2.4 En outre, des questions ont été soulevées en ce qui concerne les différentes règles régissant actuellement les procédures de vote et l'harmonisation éventuelle des règles de gouvernance associées. Il est recommandé d'expérimenter davantage la procédure avant de procéder à toute autre modification.

3. CONTEXTE

3.1 Lors de sa réunion à Ottawa en juin 2017, le Conseil d'administration a approuvé le vote favorable comme forme privilégiée de procédure pour l'examen par le Conseil des recommandations faites par le Comité des performances et des financements en matière de financements pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) (BOD / 2017/06 -08). L'objectif était d'assurer l'approbation des financements dans les délais, de permettre au Conseil de consacrer plus de temps aux discussions d'ordre stratégique lors de ses réunions en présentiel et pour que le Conseil puisse prendre rapidement des décisions en matière de financements.

3.2 Le Secrétariat a alors établi sur le site « Governance Eteam » du GPE une section réservée au Conseil d'administration comme plate-forme électronique dédiée au vote favorable.

3.3 Un groupe de validation, composé de membres du personnel chargés des services informatiques et de la gouvernance dédiés, ainsi que de parties prenantes sélectionnées, a été créé.

Sa tâche principale consistait à remédier aux difficultés rencontrées durant la période d'essai de 4 semaines. Ces tests ont permis de corriger rapidement et efficacement plusieurs défauts.

3.4 Le site Governance Eteam a été lancé en versions anglaise et française en août 2017. Durant deux semaines, les membres ou membres suppléants du Conseil, représentant 19 groupes constitutifs, ont été invités à soumettre un vote unique par groupe pour chaque ESPIG examiné. Durant cette phase pilote, deux ESPIG faisaient l'objet de recommandations.

3.5 Résultats des votes des 19 groupes constitutifs :

12 groupes constitutifs ont voté pour l'ESPIG A	15 groupes constitutifs ont voté pour l'ESPIG B
10 votes soumis sur le site Gov. Eteam du GPE	11 votes soumis sur le site Gov. Eteam du GPE
2 votes soumis par courrier électronique	4 soumis par courrier électronique
2 groupes se sont abstenus et ont déclaré un conflit d'intérêt par courrier électronique	Aucun conflit d'intérêt déclaré
1 groupe constitutif a demandé un réexamen lors d'une audioconférence	4 groupes constitutifs n'ont pas voté
Résultat : recommandation d'un réexamen de l'ESPIG lors d'une audioconférence	Résultat : approbation de l'ESPIG

Votes exprimés par le biais de la section réservée au Conseil sur le site Governance Eteam

3.6 Compte tenu des chiffres susmentionnés et en dépit du fait que le lancement de la procédure de vote favorable ait eu lieu en été, la **grande majorité (~ 73 %)** des groupes constitutifs sont parvenus à accéder au site Governance Eteam du GPE pour y enregistrer leurs votes.

3.7 La plupart des membres ou membres suppléants du Conseil ont voté dans les derniers jours de la période de vote, excluant ainsi tout débat ou dialogue nourri.

3.8 De plus, seul un membre du Conseil a utilisé la section « Discussion » du site pour poser des questions et commenter l'une des propositions ESPIG. Une réponse lui a été adressée directement par le Secrétariat et a été publiée sur le site.

Votes exprimés par courriel

3.10 Quelques membres ou membres suppléants du Conseil (~ 27 %) ont soumis leurs votes par courriel.

3.11 Le Secrétariat a consacré beaucoup de temps à aider les membres ou membres suppléants rencontrant des difficultés techniques à accéder au site. Ils ont dû soumettre leurs votes par courriel afin de respecter le délai imparti.

- Les commentaires reçus par courriel la veille de la date limite n'ont pas été téléchargés sur le site.

3.12 Il y a eu une certaine confusion entre membres et membres suppléants du Conseil pour déterminer si la personne éligible au vote était le membre ou le membre suppléant.

3.13 Dans l'ensemble, la nouvelle procédure de vote favorable est apparue comme utile à la prise de décision. Cependant, des questions ont été soulevées concernant l'amélioration de l'outil en ligne (site Governance Eteam) et la communication autour de son fonctionnement.

4. QUESTIONS

Questions soulevées en matière d'amélioration de la plateforme de vote, le site Governance Eteam du GPE

4.1 Compte tenu du temps énorme consacré à la résolution de difficultés d'accès au site, le Secrétariat a noté l'importance de créer un tutoriel en ligne pour rendre cet accès plus facile.

4.2 Il a été suggéré d'intégrer au site une fonctionnalité permettant aux membres et membres suppléants du Conseil d'administration de déclarer un conflit d'intérêt, ce qui n'est actuellement pas possible. Une autre suggestion visait à clarifier les options de vote ouvertes aux membres du Conseil ou membres suppléants qui pourraient être en conflit d'intérêt. En cas de conflit visant un membre du Conseil, il incombe au membre suppléant de voter au nom du groupe constitutif.

4.3 Les membres du Conseil ont demandé la traduction en anglais et en français de tous les commentaires/questions et réponses, ainsi que leur publication sur le site. Cela peut s'avérer difficile si tous les votes et les commentaires sont soumis à la fin de la période de vote, mais l'accès

aux commentaires serait nécessaire pour informer la prise de décision. Près de 80 % des membres ou membres suppléants du Conseil ont souligné l'importance de la publication de toutes les questions et réponses reçues par courriel.

4.5 Les membres et membres suppléants du Conseil ont insisté sur la notification de toute nouvelle activité, y compris les courriels, votes en ligne, questions ou commentaires et réponses, et sur leur publication en temps réel sur le site.

Questions soulevées en matière de clarification des rôles, d'amélioration des communications sur la procédure de vote favorable

4.6 Il est nécessaire de préciser qui doit voter au sein du groupe constitutif. Les membres désignés n'ont pas pu accéder au site pour voter au nom des membres ou membres suppléants de leurs groupes respectifs, car l'accès au site était limité aux membres et membres suppléants du Conseil.

4.7 Pour ce qui est de l'insertion d'un nouveau texte de décision sur la plateforme, le Secrétariat a précisé que tout nouveau projet de décision impliquerait l'allongement de deux semaines du délai accordé pour le vote, afin que les membres ou membres suppléants du Conseil aient la possibilité de voter sur le texte révisé.

4.8 Le calendrier de la procédure de vote favorable n'avait pas inclus suffisamment de temps de consultation. Les groupes constitutifs souhaiteraient plus de temps pour diffuser le texte avant l'ouverture du site au vote réel.

4.9 Le Secrétariat a noté combien il était important d'encourager les membres ou membres suppléants du Conseil d'administration à voter au début de la procédure, notamment en s'appuyant sur la section « Discussion » du site, pour favoriser les consultations entre les groupes constitutifs.

4.10 Il est nécessaire de prendre des décisions réfléchies et de préciser pour quelles raisons une demande de financement fait l'objet d'un vote favorable ou si une audioconférence est préférable.

4.11 Le Secrétariat ne souhaite pas modifier les conditions actuelles de vote favorable pour les aligner avec les procédures actuelles de prise de décision du Conseil, parce que la procédure de vote favorable n'a été testée qu'une seule fois.

Le tableau ci-dessous résume les questions spécifiques et les conditions de vote régissant actuellement les prises de décisions à distance.

Procédures de prise de décision à distance	Conditions de vote	Temps de consultation	Questions
Décisions sur base de consensus lors des audioconférences du Conseil	Doit parvenir à un quorum, à savoir une majorité simple de membres votant en faveur de la décision Une majorité simple, incluant au moins 1 représentant de chacun des groupes suivants : i) les pays en développement, ii) les pays bailleurs de fonds, iii) les organisations de la société civile ou le secteur privé/fondations privées, et iv) une organisation multilatérale.	Décisions rapides au cours des 90 minutes imparties par appel Envoi des documents au Conseil d'administration une semaine avant l'audioconférence.	Difficultés techniques, dont problèmes de connexion et d'interprétation. Difficultés à atteindre le quorum.
Décisions d'approbation tacite par courriel	Pas de quorum nécessaire Approbation de la décision sous réserve qu'aucune objection ne soit formulée dans le délai de deux semaines.	Envoi des documents au Conseil d'administration deux semaines avant la décision.	En cas de propositions complexes, la prise de décision pourra être reportée ou soumise ultérieurement par courriel.

Vote favorable par le biais du site Governance Eteam du GPE	Approbation de la décision si la majorité des groupes constitutifs du Conseil, c'est-à-dire au moins 3 des 4 groupes constitutifs, donnent expressément leur accord (vote favorable).	Envoi des documents deux semaines avant la décision. Les membres et membres suppléants du Conseil peuvent poser des questions et recevoir des réponses durant la période de 2 semaines de vote. Toute demande de modification du texte au cours de la période de deux semaines sera soumise au Conseil pour examen.	Procédure décrite dans le présent document GEC/2017/10 DOC 05.

4.12 Comme indiqué Dans ce document BOD/2017/12/ DOC 03 Annexe 4, le Secrétariat communiquera les documents visés une semaine avant la période de vote de deux semaines afin de donner aux membres du Conseil suffisamment de temps pour les consulter.

4.13 En matière de publication des commentaires et d'identification des votants, l'entière transparence de l'outil en ligne utilisé pour le vote favorable sera garantie. Les votes seront suivis et recensés, et les commentaires ou questions, ainsi que les réponses du Secrétariat, seront publiés.

5. DÉCISION DEMANDÉE

BOD/2017/12-XX — Modifications de la procédure de vote favorable : Le Conseil d'administration :

1. Félicite les progrès accomplis dans le passage d'une procédure d'approbation tacite à une procédure de vote favorable,
2. Notant que la procédure de vote favorable n'en est qu'à ses débuts, approuve les modifications proposées telles qu'indiquées dans ce document BOD/2017/12 DOC 03 Annexe 4, et prie le Comité de gouvernance et d'éthique de lui faire rapport en décembre 2018 sur l'efficacité de la procédure, ainsi que sur l'application des modifications décidées et sur toute autre proposition de modification jugée nécessaire.
3. Prie le Comité de gouvernance et d'éthique d'examiner la cohérence des différentes procédures de vote afin de les harmoniser d'ici à la fin 2019.

6. PROCHAINES ÉTAPES

6.1 Sous réserve de l'approbation du Conseil, le Secrétariat s'efforcera de mettre les modifications demandées en application d'ici la prochaine procédure de vote favorable.

7. PERSONNES À CONTACTER pour tout complément d'information : Ruth Dantzer (mdantzer@globalpartnership.org) ou Michaelle Wane (mwane@globalpartnership.org).

8. ANNEXE ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Annexe 1 – Recommandations visant à répondre aux principales conclusions et questions relatives à la procédure de vote favorable

ANNEXE 1 – RECOMMANDATIONS PROPOSÉES POUR LA MODIFICATION DE LA PROCÉDURE DE VOTE FAVORABLE

La première expérience avec la procédure de vote favorable a permis d'établir des recommandations pratiques sur les améliorations possibles à l'outil. Plusieurs des modifications proposées concernent l'interface de l'outil, l'accès à l'information et les parties votantes.

Accès au site Internet

Le Secrétariat mettra en place un module de formation pour les membres du Conseil et les membres suppléants sur l'accès et l'utilisation de la section réservée aux membres du Conseil, sur le site Governance Eteam du GPE. Ce module en ligne devrait permettre de surmonter les difficultés techniques dans la préparation d'un vote.

Accès à l'information

Les documents d'information nécessaires au vote seront disponibles en français et en anglais, une semaine avant le début de la période de vote de deux semaines. Ils seront affichés sur le site Eteam.

Durant la période de vote, le Secrétariat affichera toutes les questions, les commentaires et les votes reçus par courriel sur le site du vote dès réception.

Une fonction « alertes » sera ajouté au site de vote afin de notifier en temps réel ceux qui seront appelés à voter des commentaires et votes enregistrés.

Personnes autorisées à voter

Seuls les membres du Conseil et membres suppléants auront le droit de voter et auront accès au site de vote. S'ils ne sont pas en mesure de voter, ils peuvent désigner tout membre de leur groupe constitutif pour voter en leur nom, uniquement si le Secrétariat est notifié de cette désignation et les droits d'accès sont donnes avant le début de la période de vote.

Une fonction « conflit d'intérêt » sera ajoutée au site afin de permettre aux membres de déclarer un conflit d'intérêt et de s'abstenir de voter. Si un membre d'un groupe constitutif déclare un conflit d'intérêt, l'autre membre aura la possibilité de voter au nom du groupe constitutif.